

INSTITUT D'ÉMISSION  
D'OUTRE-MER



# L'HISTOIRE DU FRANC PACIFIQUE





# PRÉFACE

## À PARTIR DU 20 JANVIER 2014 DE NOUVEUX BILLETS EN F CFP

Compacts, modernes, mieux sécurisés...  
Découvrez-les grâce au dépliant mis à votre disposition,  
dans votre banque ou sur Internet.



[www.nouveauxbillets.nc](http://www.nouveauxbillets.nc) | [www.nouveauxbillets.pf](http://www.nouveauxbillets.pf) | [www.nouveauxbillets.wf](http://www.nouveauxbillets.wf)



Ces maquettes ne représentent pas le dessin définitif des billets.



*Christian Noyer,  
gouverneur de la Banque de France,  
président du Conseil  
de surveillance de l'IEOM*

*Nicolas de Sèze,  
directeur général de l'IEOM*

*Le 20 janvier 2014, l'Institut d'émission d'outre-mer a mis en circulation une nouvelle gamme de billets en francs Pacifique dans les collectivités françaises du Pacifique : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna. À cette occasion, nous avons souhaité raconter l'histoire de cette monnaie.*

*Le franc Pacifique, appelé également franc CFP, est une monnaie relativement récente, créée le 25 décembre 1945, dans un contexte et avec un objectif particuliers. Alors que le dollar américain s'était largement imposé dans le Pacifique durant la Seconde Guerre mondiale, il s'agissait de redonner une « personnalité monétaire » aux territoires concernés, tout en maintenant la parité de leur monnaie vis-à-vis du dollar au moment même où le franc français était dévalué afin d'entériner la perte de sa valeur pendant la guerre. Le franc CFP, désormais lié par une parité fixe à l'égard de l'euro, est enraciné dans ces territoires : jouant le rôle d'instrument de paiement et de réserve de valeur, il est aussi un véritable symbole de leur identité.*

*Les nouveaux billets en francs CFP remplacent une gamme ayant plus de quarante ans d'existence. Ils marient harmonieusement tradition et modernité : la tradition, au travers des graphismes retenus qui mettent en valeur les patrimoines naturels, culturels et artistiques des collectivités où ils circulent ; et la modernité incarnée par leur format compact, leur design contemporain et l'intégration de signes de sécurité à l'état de l'art.*

*De leur conception à leur fabrication et leur mise en circulation, ils sont le fruit d'une collaboration exemplaire entre les équipes de l'IEOM et de la Banque de France, en liaison avec les autorités*

*des trois collectivités concernées et l'ensemble des acteurs de la filière fiduciaire.*

*Après un rappel des conditions historiques qui ont contribué à la création du franc CFP, cet ouvrage présente les caractéristiques graphiques des différentes gammes de billets qui ont été successivement introduites depuis l'adoption de cette monnaie. Il relate plus en détail le processus qui a conduit au changement de gamme intervenu le 20 janvier 2014, en s'appuyant notamment sur des témoignages d'un certain nombre d'acteurs impliqués tant dans la conception des billets que dans leur mise en circulation.*

*Outre les auteurs de ces témoignages, nous tenons à remercier tous ceux qui, à l'IEOM comme à la Banque de France, ont contribué à l'élaboration et à la réalisation de cet ouvrage, en particulier Bernard Ratafika, Jean-Claude Camus, Marie-Anne Lechevalier et Didier Bruneel.*

Nicolas de Sèze

Christian Noyer

## INTRODUCTION

p. 6



- De la pratique généralisée du troc...  
... à l'établissement d'échanges monétaires... p. 7
- ... et à la recherche d'une orthodoxie financière p. 8
- Quelques repères chronologiques p. 10

# 1

## CHAPITRE

p. 14



## LE FRANC CFP

- La création du franc CFP p. 15
- La parité du franc CFP p. 16
- Le privilège de l'émission p. 17

# 2

## CHAPITRE

p. 18



## LES BILLETS ÉMIS ENTRE 1946 ET 1969

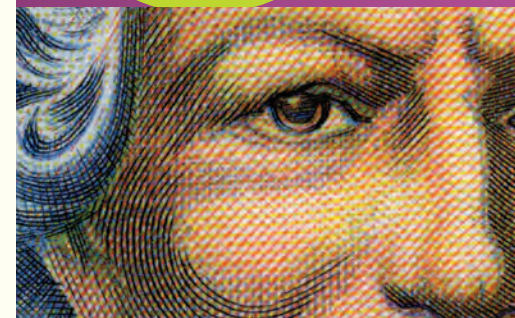
- Les billets émis par la Banque de l'Indochine de 1946 à 1967 p. 19
- Les billets de la Banque de l'Indochine émis par l'Institut d'émission d'outre-mer de 1967 à 1969 p. 25



# 3

## CHAPITRE

p. 26



## LES BILLETS DE LA PREMIÈRE GAMME IEOM

- La période 1969 - 1986 p. 27
- L'émission fiduciaire après 1986 p. 27
- Étude détaillée des billets p. 28



## LES BILLETS DE LA NOUVELLE GAMME, DE LA CONCEPTION À L'ÉMISSION

- Les étapes du processus p. 40
- Caractéristiques de la gamme p. 41
- Étude détaillée des billets p. 44
- La mise en circulation p. 52

## TÉMOIGNAGES

- Treize témoignages sur la création et l'émission des billets IEOM p. 57 à 75

## LES MONNAIES MÉTALLIQUES

- L'émission des pièces de monnaie avant 1971 p. 77
- L'émission des pièces de monnaie depuis 1971 p. 78
- Caractéristiques des pièces p. 78



# L'HISTOIRE DU FRANC PACIFIQUE

## SOMMAIRE

## ANNEXES

- La zone d'intervention de l'IEOM p. 81
- Les missions actuelles de l'IEOM p. 84
- Le franc Pacifique et la question du passage à l'euro p. 86
- Cartes géographiques et nomenclatures des billets émis de 1946 à 2013 p. 88

INTRODUCTION



INTRODUCTION

Billet de 20 francs 1874  
de la Compagnie  
de la Nouvelle-Calédonie  
(recto, 137 x 92 mm).

Billet de 100 francs 1875  
de la Banque  
de la Nouvelle-Calédonie  
(recto, 150 x 102 mm).



Détail du verso du projet de billet de 20 francs  
de la Banque de la Nouvelle-Calédonie (1877).

En 2014, le visiteur qui arrive pour la première fois dans l'une des îles composant les collectivités françaises du Pacifique découvrira en effectuant ses premières transactions une monnaie, le franc Pacifique (également appelé franc CFP). En 1891, Paul Gauguin au cours de son premier séjour à Tahiti utilisait les francs qu'il avait dans son porte-monnaie en quittant le port du Havre. Entre ces deux dates, l'histoire monétaire de la Polynésie française, de la Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna s'est construite par étapes successives.

## **D**e la pratique généralisée du troc...

Aux origines du peuplement des îles du Pacifique<sup>1</sup>, les concepts d'achat et de vente de biens et de services étaient étrangers aux populations. Le « commerce » se limitait alors à des échanges sous forme de troc ou de cadeaux. Les premières monnaies d'échange en Océanie étaient constituées de coquillages, de plumes, de dents d'animaux. En Nouvelle-Calédonie, d'autres objets<sup>2</sup> ont pris valeur de monnaie, désignés par le terme de « monnaie kanak » et utilisés lors de cérémonies coutumières d'échanges de paroles ou de biens.

La phase d'exploration du Pacifique, dans un esprit de curiosité scientifique et géographique, intervient au cours de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Elle ouvre la voie à des échanges avec des navigateurs européens, notamment aux équipages des navires baleiniers qui culminèrent vers 1830 - 1840 et aux « beachcombers<sup>4</sup> » qui se livrèrent à des activités de troc (échanges de santal, de coprah... contre des produits manufacturés).

## ... à l'établissement d'échanges monétaires...

À partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, la mise en place de protectorats ou de mesures d'annexion de territoires (voir pages 10 à 13) s'accompagne d'un changement significatif des économies insulaires : des circuits se mettent en place (circuit productif marchand avec un développement de l'emploi salarié, circuit de financement des entrepreneurs, circuit de l'économie publique, circuit des échanges avec l'extérieur), qui impliquent une monétarisation de l'économie.

Le franc est déclaré monnaie légale, mais l'insuffisance de numéraire libellé en francs conduit les opérateurs économiques à utiliser également des

- 1- Des populations d'origine austronésienne ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans av. J.-C. Elles colonisent ensuite, vers 1 500 av. J.-C., une partie de la Mélanésie et de la Polynésie occidentale.
- 2- Certaines jupes de fibre teintes, l'écheveau en poil de roussette, le collier en perle de jade, la hache ostensor, l'igname...
- 3- En 1767, le navigateur britannique Samuel Wallis découvre Tahiti puis l'île d'Uvea, à laquelle il donne le nom de Wallis. En 1768, le navigateur français Louis-Antoine de Bougainville accoste à son tour à Tahiti et croise quelques heures devant Futuna (qui avait été découverte dès 1616 par les navigateurs hollandais Willem Shouten et Jacob Le Maire). En 1774, le navigateur britannique James Cook débarque sur la Grande Terre et la baptise New-Caledonia (Nouvelle-Calédonie) en référence à son Écosse natale.
- 4- Les beachcombers, littéralement ramasseurs d'épaves ou batteurs de grève, sont des aventuriers interlopes, déserteurs de baleiniers, trafiquants... qui constituèrent les premiers éléments du peuplement blanc des archipels mélanésiens.

monnaies étrangères telles que le dollar, la piastre chilienne ou la piastre péruvienne. Par ailleurs, le Trésor public émet fréquemment des bons de caisse pour le règlement de dépenses engagées par les services administratifs, ces émissions devant être garanties par une réserve métallique (or ou argent) d'un montant équivalent.

### ... et à la recherche d'une orthodoxie financière

Dans les années 1880, la normalisation des mécanismes de création monétaire devient une priorité publique. Le gouvernement français, estimant préférable de laisser à un établissement privé la responsabilité des émissions de papier-monnaie, demande à la Banque de l'Indochine d'étendre son intervention aux possessions françaises du Pacifique :

- la succursale de la Banque de l'Indochine à Nouméa ouvre le 17 septembre 1888, reprenant le privilège de l'émission qui avait été initialement accordé à la Compagnie de la Nouvelle-Calédonie puis à la Banque de la Nouvelle-Calédonie<sup>5</sup> ;
- la succursale de Papeete est créée le 5 décembre 1905, reprenant le privilège d'émission exercé jusqu'alors par la seule banque installée dans les Établissements français de l'Océanie (EFO), la Caisse agricole de Tahiti<sup>6</sup>. Sa première mission consiste à assainir la situation monétaire : sur sa proposition, un décret d'octobre 1906 interdit l'introduction dans les EFO de pièces n'ayant pas cours légal. Par ailleurs, la Banque de l'Indochine obtient que les bons émis par la Caisse agricole de Tahiti soient définitivement retirés de la circulation fin 1907.



Projet de billet de 100 francs de la Banque de la Nouvelle-Calédonie, 1876 (recto page 9 et verso ci-contre, 180 x 120 mm).



Projet de billet de 20 francs de la Banque de la Nouvelle-Calédonie, 1877 (recto et verso, 158 x 100 mm).





Ces coupures, qui avaient été préparées spécifiquement pour émission à Nouméa, n'ont finalement pas été mises en circulation en raison de la faillite de la Banque de la Nouvelle-Calédonie.

La qualité du papier-monnaie émis par la Banque de l'Indochine repose sur un certain nombre de règles inscrites dans ses statuts :

- pour chaque succursale, le montant des billets en circulation est limité au triple de l'encaisse métallique qu'elle détient dans ses coffres ;
- en outre, le montant cumulé des billets en circulation, des comptes courants et des autres dettes de la banque ne peut excéder le triple du montant de son capital social et de ses réserves, tout dépassement éventuel devant être couvert par un dépôt en numéraire venant en augmentation de l'encaisse métallique.

Le privilège de l'émission de la Banque de l'Indochine est renouvelé par plusieurs décrets successifs, puis par une loi du 31 mars 1931. Celle-ci proroge le privilège pour une nouvelle période de vingt-cinq ans mais impose en contrepartie la transformation de la Banque de l'Indochine en société d'économie mixte.

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les dérèglements monétaires semblent relever du passé.

5 - Le ministre de la Marine et des Colonies avait conclu en février 1871 avec la Compagnie de la Nouvelle-Calédonie une convention confiant à celle-ci le privilège d'émission. Ce premier institut d'émission a été remplacé par la Banque de la Nouvelle-Calédonie, créée par décret du 14 juillet 1874. Confrontée à l'insolvabilité de ses emprunteurs travaillant dans le secteur minier, la Banque de la Nouvelle-Calédonie perd le soutien du gouvernement, qui refuse d'accepter les billets de la banque aux caisses du Trésor public. Elle tombe en faillite le 27 novembre 1877 et le privilège d'émission lui est retiré le 29 juin 1878. La Nouvelle-Calédonie se trouve alors privée d'institut d'émission et revient à la pratique des bons de caisse émis par le Trésor public, jusqu'à l'installation de la Banque de l'Indochine en 1888.

6 - La Caisse agricole de Tahiti avait été créée en 1863 pour financer des cultures spéculatives telles que les cultures du coton ou de la canne à sucre. Les bons au porteur qu'elle a émis n'ont toutefois pas réussi à s'imposer dans les transactions courantes face aux monnaies divisionnaires chiliennes ou péruviennes. Au fil des années, cet établissement fera l'objet de plusieurs réformes de statut pour devenir en 1966 la Société de crédit et de développement de l'Océanie, plus connue par son acronyme « SOCREDO » et aujourd'hui dénommée banque SOCREDO.

# QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

## L'évolution institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie

- 1853 : l'île principale de Nouvelle-Calédonie, appelée « Grande Terre », est annexée par la France. Il en sera de même pour les Îles Loyauté, dépendances de la Grande Terre, dans les années suivantes.
- 1860 : la Nouvelle-Calédonie, d'abord rattachée administrativement à Tahiti, devient une colonie à part entière ayant à sa tête un gouverneur.
- 1946 : la Constitution de la IV<sup>e</sup> République remplace le statut de colonie par celui de Territoire d'outre-mer (TOM).
- 1958 : lors du référendum portant sur la Constitution de la V<sup>e</sup> République, la Nouvelle-Calédonie choisit de rester française et de conserver son statut de TOM.
- 1976 : le gouverneur est remplacé par un haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.
- 1988 : le statut de la Nouvelle-Calédonie issu des accords de Matignon de juin 1988 est entériné par une loi référendaire de novembre 1988.
- 1998 : suite à l'accord de Nouméa de mai 1998, la révision constitutionnelle de juillet 1998 fait de la Nouvelle-Calédonie une collectivité sui generis. Le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») fait expressément référence au transfert progressif des compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie prévu par l'accord de Nouméa, en particulier les « conditions et délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté ».
- 1999 : la loi organique de mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie définit les Institutions de la Nouvelle-Calédonie (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier, Conseil économique et social, Conseils coutumiers), le rôle du haut-commissaire de la République, ainsi que (dans son titre IX) les modalités de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté. Celle-ci « sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014 ».

Billet de 100 francs 1905  
émis par la Banque de l'Indo-Chine  
à Papeete  
(recto, 209 x 119 mm).





Billet de 5 francs 1892  
émis par la Banque de l'Indochine  
à Nouméa  
(recto, 140 x 105 mm).

### L'évolution institutionnelle de Wallis-et-Futuna

- 1887-1888 : sous l'influence des missions catholiques, une demande de protectorat émanant de la reine Amélia, présentée au gouvernement français, est ratifiée en 1887 pour Wallis et Futuna séparément, puis en 1888 pour le protectorat unifié des deux îles. L'installation d'un résident de France à Wallis officialise ce protectorat.
- 1910 : signature d'un nouveau Traité de protectorat renforçant les pouvoirs du résident face aux prérogatives du roi et limitant le rôle des missions religieuses.
- 1959 : Wallis-et-Futuna adopte, à 94,4% des voix, le statut de Territoire d'outre-mer.
- 1961 : la loi du 29 juillet 1961 confère à Wallis-et-Futuna le statut de Territoire d'outre-mer, mettant fin au protectorat français (qui aura donc duré de 1887 à 1961 sans que ces îles soient passées par le statut de colonie). Le représentant de l'État prend alors le titre d'administrateur supérieur. Il a le rang de préfet depuis 1987.
- 2003 : suite à la révision constitutionnelle de mars 2003, le Territoire de Wallis-et-Futuna devient une collectivité d'outre-mer à statut particulier, régie par l'article 74 de la Constitution.



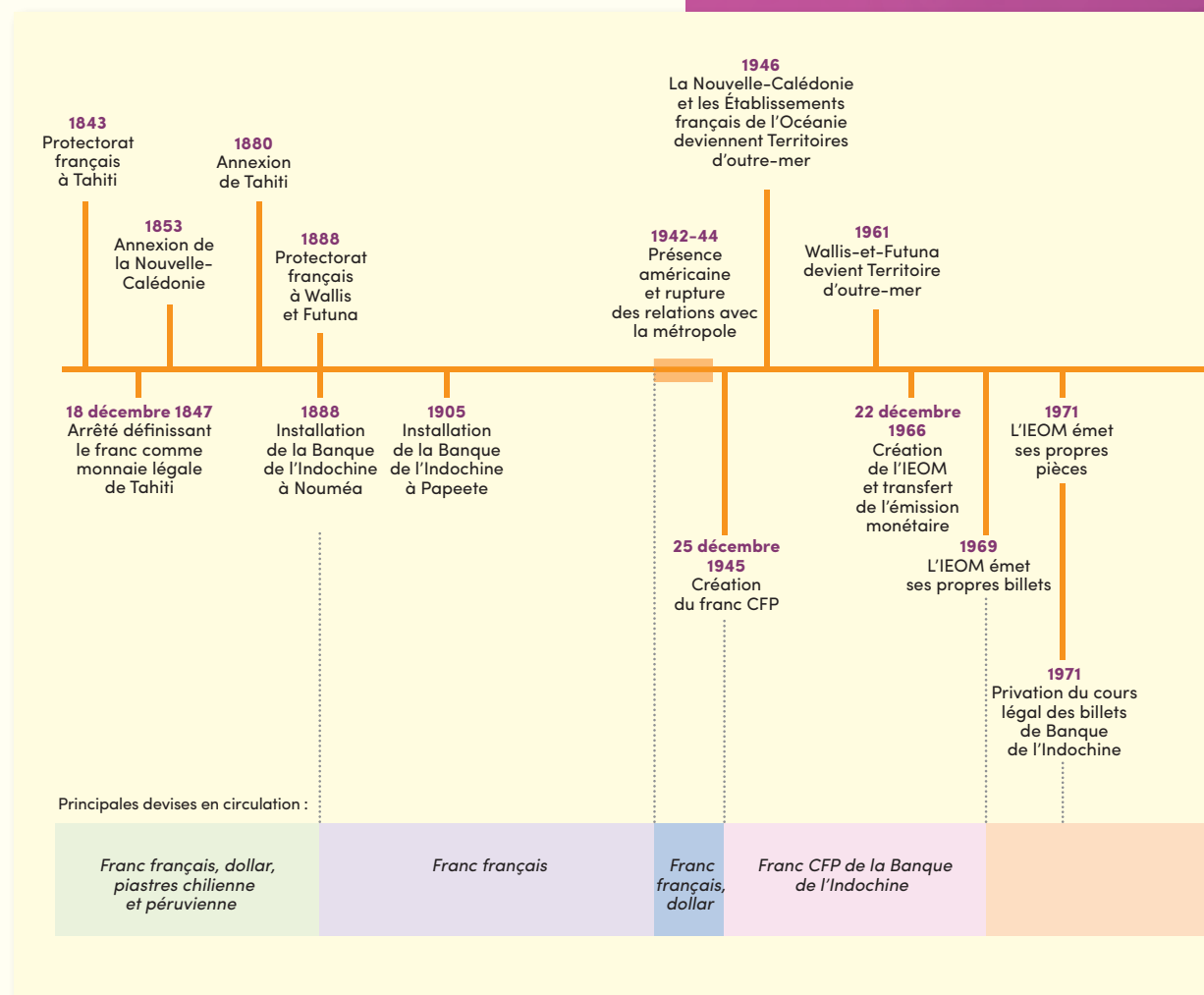
Billet  
de 20 francs 1905  
émis par  
la Banque  
de l'Indochine  
à Papeete  
(recto, 180 x 93 mm).

# QUELQUES REPÈRES CHRONOLOGIQUES

Les grandes dates de l'histoire monétaire des collectivités d'outre-mer du Pacifique

## L'évolution institutionnelle de la Polynésie française

- 1843 : traité plaçant l'île de Tahiti sous protectorat français. Celui-ci est administré par un commandant commissaire du gouvernement auprès du souverain tahitien, la reine Pomaré IV.
- 1880 : le protectorat est transformé en colonie lorsque le roi Pomaré V abdique et transmet ses pouvoirs à la France. Les archipels voisins (Marquises, Tuamotu, Australes, Gambier, îles Sous-le-Vent) sont annexés dans les années suivantes, l'ensemble constituant les Établissements français de l'Océanie (EFO).
- 1881 : le commandant commissaire du gouvernement est remplacé par un gouverneur, qui concentre l'essentiel des pouvoirs de la colonie.
- 1946 : la Constitution de la IV<sup>e</sup> République remplace le statut de colonie par celui de Territoire d'outre-mer (TOM).
- 1957 : les Établissements français de l'Océanie prennent le nom de Polynésie française.
- 1958 : lors du référendum portant sur la Constitution de la V<sup>e</sup> République, la Polynésie choisit de rester française.
- 1977 : le gouverneur est remplacé par un haut-commissaire de la République en Polynésie française.
- 2004 : suite à la révision constitutionnelle de mars 2003, une loi organique fixe le statut de la Polynésie française. Son article 1<sup>er</sup> énonce : « Pays d'outre-mer au sein de la République, la Polynésie française constitue une collectivité d'outre-mer dont l'autonomie est régie par l'article 74 de la Constitution ».



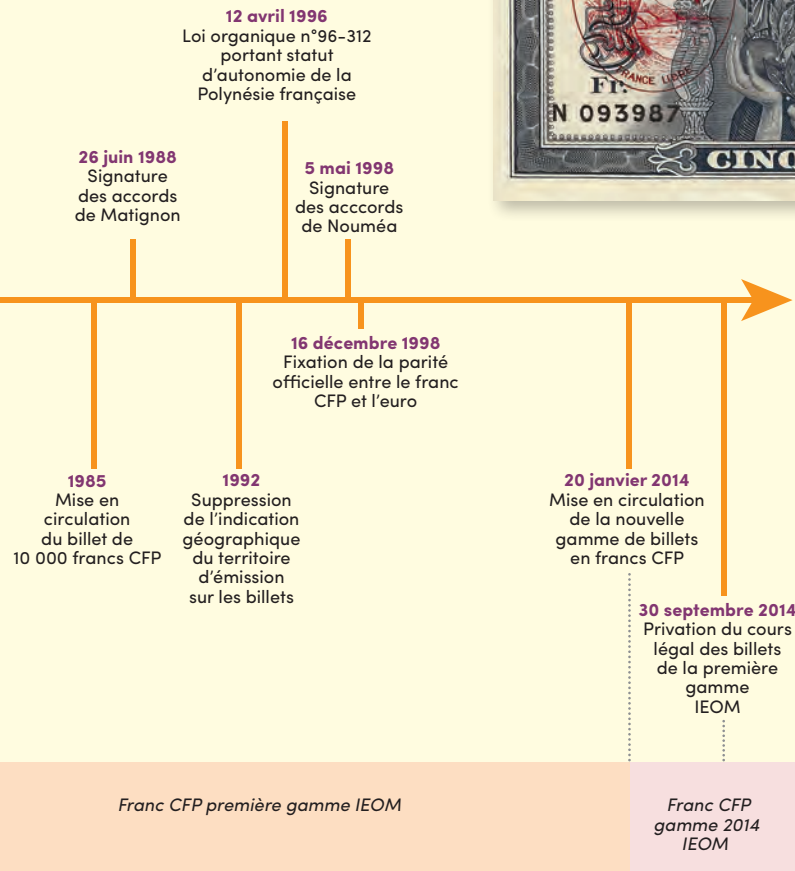


Billet de Nouméa mis en circulation aux Nouvelles-Hébrides par la Banque de l'Indochine en 1944, surchargé en rouge d'une vignette ovale indiquant le ralliement de l'archipel à la France libre (recto, 147 x 94 mm).

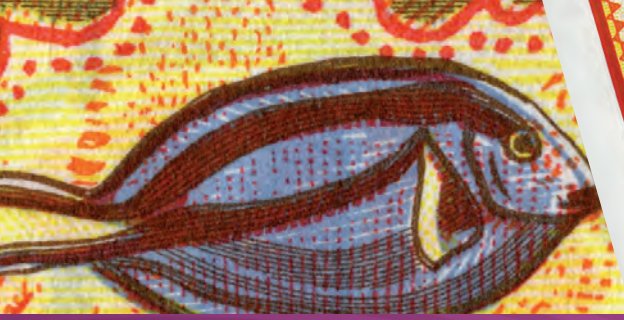


## L'évolution institutionnelle des Nouvelles-Hébrides

- 1860 : des planteurs, en majorité britanniques, s'installent dans l'archipel pour y exploiter le coprah et le coton, après avoir passé des accords avec les communautés mélanésiennes.
- 1906 : création d'un condominium franco-britannique sur les Nouvelles-Hébrides, dotées d'un statut colonial. Chacune des deux nations est représentée par un commissaire résident, sans toutefois remettre en cause le pouvoir des chefs coutumiers de l'archipel.
- 1980 : les Nouvelles-Hébrides accèdent à l'indépendance sous le nom de Vanuatu.



1  
CHAPITRE



LE FRANC CFP

## La création du franc CFP

La Seconde Guerre mondiale marque le début d'une ère nouvelle pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique, en particulier du fait de leur engagement aux côtés du gouvernement de la France libre.

Les Nouvelles-Hébrides ouvrent la voie en se ralliant à la France libre dès le 18 juillet 1940, suivies par les Établissements français de l'Océanie (le 2 septembre 1940) et la Nouvelle-Calédonie (le 24 septembre 1940). Le « Bataillon du Pacifique » (aussi nommé « le Bataillon des guitaristes »), constitué d'engagés volontaires néo-hébridais, néo-calédoniens et tahitiens, prend une part active à l'effort de libération du territoire national et s'illustre notamment lors des batailles de Bir Hakeim, El Alamein et Girofano.

Mais le ralliement à la France libre se traduit aussi, pour ces territoires, par une rupture avec la métropole sur le plan monétaire : les approvisionnements en numéraire en provenance de la France occupée sont suspendus. On observe alors une période de retour au troc et d'utilisation de monnaies privées émises par des entreprises locales comme la Société Le Nickel en Nouvelle-Calédonie. À Wallis, restée dans un premier temps sous contrôle du régime de Vichy, les bateaux n'arrivent pas et l'argent manque également.

Début 1942, face à la progression rapide de l'armée nippone dans la mer de Corail puis dans le Pacifique central (avec de fortes menaces sur les Fidji et les Samoa), les troupes américaines prennent position dans les possessions coloniales des

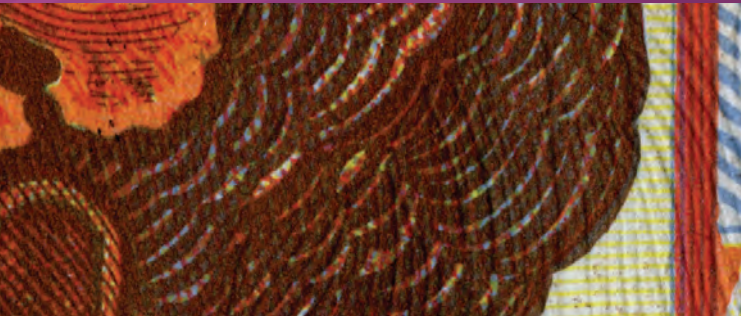
nations occidentales, en particulier les possessions françaises : en février 1942, cinq mille soldats sont acheminés à Bora-Bora pour y implanter une base arrière ; en mars, l'armée américaine installe son quartier général pour le Pacifique sud à Nouméa ; en mai, des soldats américains débarquent à Wallis. Wallis comme Bora-Bora ou l'agglomération de Nouméa vivent alors à l'heure américaine : les « boys » construisent des aéroports, des routes et des bâtiments ; des matériels agricoles modernes font leur apparition ; un ravitaillement abondant et à bas prix est proposé (exemple : le succès du corned-beef) ; le dollar circule largement, remplaçant le troc dans ces territoires privés de numéraire depuis 1940. Cette présence américaine marque profondément les populations jusqu'alors isolées, d'autant qu'elle est numériquement très importante<sup>7</sup>.

Fin 1943, après la défaite japonaise de Guadalcanal et la reprise de Tarawa, le théâtre de la guerre se déplace vers le Nord. Les troupes américaines quittent massivement la zone en 1944.

Quelques mois après la victoire, par un décret du 25 décembre 1945 signé Charles de Gaulle, le Gouvernement provisoire de la République française dévalue le franc français afin d'entériner la perte de

*7- À Wallis, la présence américaine s'éleva en moyenne à 4 000 militaires entre 1942 et 1944, alors que l'île comptait moins de 5 000 habitants. En Nouvelle-Calédonie, on en dénombrait environ 120 000 en décembre 1942, soit environ le triple de la population locale de l'époque.*

Billet de 10 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1986, ici dans sa toute dernière version (recto).



Détail du verso du billet de 10 000 francs CFP de 1986.

sa valeur pendant la guerre. Par ce même décret, le gouvernement décide également de créer deux nouvelles unités monétaires :

- le franc des Colonies françaises d'Afrique (franc CFA), qui est dévalué mais d'un pourcentage inférieur à celui du franc français ;
- le franc des Colonies françaises du Pacifique (franc CFP), qui n'est pas dévalué et conserve donc la parité qui était la sienne vis-à-vis du dollar.

La création de ces francs dits « coloniaux » a été perçue à l'époque de manière très positive, comme la fin du pacte colonial en matière monétaire en conférant aux territoires concernés une certaine « personnalité » dans ce domaine. C'est également dans ce contexte qu'il convient de situer la déclaration du ministre des finances de l'époque, René Pleven, expliquant que la métropole ne voulait pas « imposer à ses filles lointaines les conséquences de sa propre pauvreté ».

## La parité du franc CFP

Le franc métropolitain a été dévalué par rapport au dollar américain le 25 décembre 1945 : la parité franc métropolitain/dollar est alors passée de 49,6 à 119,10 (soit 1 dollar américain = 119,10 francs métropolitains). Cependant, le franc CFP, nouvellement créé, conserva sa parité antérieure vis-à-vis du dollar, soit 1 dollar américain = 49,6 francs CFP. En d'autres termes, à compter du 25 décembre 1945, 100 francs CFP s'échangeaient contre 240 francs métropolitains.



Billet de 20 francs CFP émis par la Banque de l'Indochine en 1951 à Nouméa (recto et verso, 132 x 72 mm).



Billet de 20 francs CFP émis par la Banque de l'Indochine en 1951 à Papeete (recto et verso, 132 x 72 mm).





Lors des dévaluations ultérieures du franc métropolitain par rapport au dollar, la parité franc CFP/dollar américain est restée inchangée, ce qui a conduit à une variation de la parité franc CFP/franc métropolitain :

- 26 janvier 1948 :  
100 francs CFP = 432 francs métropolitains ;
- 18 octobre 1948 :  
100 francs CFP = 531 francs métropolitains ;
- 27 avril 1949 :  
100 francs CFP = 548 francs métropolitains ;
- 20 septembre 1949 :  
100 francs CFP = 550 francs métropolitains.

En 1949, il a été décidé que la parité du franc CFP serait désormais déterminée en fonction de l'évolution du franc métropolitain. Cette décision redonnait un rôle directeur au franc français à l'intérieur de la Zone franc. En conséquence, la parité du franc CFP par rapport aux devises étrangères, dont le dollar américain, a suivi les variations de parité du franc métropolitain à l'occasion de chacune des modifications de cette dernière.

Au moment du passage au nouveau franc (1<sup>er</sup> janvier 1960), la division par 100 n'a pas été appliquée au franc CFP, de sorte que 100 francs CFP = 5,50 nouveaux francs métropolitains.

Lors du passage à l'euro (1<sup>er</sup> janvier 1999), la parité du franc CFP par rapport à l'unité monétaire européenne a été déterminée par simple conversion (décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998), soit :  
1 000 francs CFP = 8,38 euros.

La pérennité de ce régime monétaire particulier après le passage à l'euro a été consacrée par le protocole n°18 sur la France annexé au Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) qui dispose que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon les modalités établies par sa législation nationale, et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ».

### Le privilège de l'émission

À la création du franc CFP, c'est la Banque de l'Indochine qui a été chargée de l'émission de cette nouvelle monnaie puisque la loi du 31 mars 1931 avait renouvelé pour vingt-cinq ans le privilège de l'émission dont elle jouissait dans les « possessions françaises du Pacifique ».

Toutefois, par une convention signée le 10 juillet 1947 entre l'État et la Banque de l'Indochine, cette dernière a renoncé par anticipation à son privilège d'émission, dans les conditions qui ont ensuite été fixées par une loi du 25 septembre 1948. Celle-ci prévoyait que la Banque de l'Indochine continuerait d'assurer provisoirement le privilège d'émission jusqu'à une date qui serait fixée par décret. En pratique, celle-ci a finalement été le 30 mars 1967, date du décret portant création de l'Institut d'émission d'outre-mer<sup>8</sup>.

*8- Il est intéressant de comparer cette évolution avec celle observée dans la zone d'émission du franc CFA. Dans cette dernière, l'entité publique créée en décembre 1941 pour remplir la mission de banque d'émission de la France libre, la Caisse centrale de la France libre (CCFL) est transformée, en 1944, en Caisse centrale de la France d'outre-mer (CCFOM) pour pérenniser son action, alors que pour le Pacifique le privilège de l'émission des francs CFP reste confié à une banque privée (la Banque de l'Indochine). L'éloignement géographique des trois collectivités du Pacifique a probablement constitué un obstacle à l'extension du champ d'intervention de la CCFL aux territoires du Pacifique et à une harmonisation des règles dans les collectivités françaises d'outre-mer.*

# 2

CHAPITRE



**LES BILLETS ÉMIS  
ENTRE 1946 ET 1969**

## Les billets émis par la Banque de l'Indochine de 1946 à 1967

L'introduction du franc CFP en 1946 n'a pas été une source d'inquiétude pour les habitants des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique. En effet, l'appropriation du franc CFP a été facilitée par le fait que les règlements pouvaient être effectués avec des billets et pièces d'avant-guerre (en francs métropolitains), considérés alors comme des francs CFP sans qu'aucune conversion ne soit appliquée.

La première gamme de billets en francs CFP émis par la Banque de l'Indochine comprend des coupures de 5, 20, 100, 500 et 1 000 francs CFP.

Leur usage en tant que moyens de paiement est limité aux places où les billets sont émis : soit la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna (billets portant la surcharge « Nouméa »), soit la Polynésie française (surcharge « Papeete »). En effet, les comptoirs émetteurs sont, d'une part, la succursale de la Banque de l'Indochine à Nouméa, d'autre part, celle de Papeete. Il existe, en complément de ces surcharges, d'autres éléments de différenciation des billets selon les géographies :

- sur les billets émis en Polynésie française, l'indication de la valeur faciale (en chiffres et en lettres) est imprimée avec une encre de couleur rouge (voir exemple page 16) ;
- sur les billets émis en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, ces mentions sont imprimées avec une encre de couleur bleu marine.

Dans l'immédiat après-guerre, l'activité fiduciaire a été caractérisée par la grande diversité des vignettes en circulation :

- pour une même valeur faciale, on pouvait en effet régler indifféremment avec des billets imprimés avant 1939 par la Banque de France, des billets imprimés aux États-Unis d'Amérique ou en Australie (entre 1941 et 1944) pour le compte de la Banque de l'Indochine, ou des billets en francs CFP récemment fabriqués par la Banque de France ;
- certains billets portaient une surcharge, soit pour masquer l'impression originale (voir page 23 : surcharge indiquant la valeur en francs et non plus en piastres indochinoises), soit pour attribuer une autre valeur (exemple page 97 : surcharge de 100 francs sur un billet de 20 francs) ; ces coupures émises en petites quantités sont aujourd'hui très prisées des collectionneurs.

Après cette période, l'émission monétaire reprend les usages en vigueur avant guerre : les billets en francs CFP sont imprimés en métropole, à la Banque de France<sup>9</sup>. La présence d'anciens billets dans la circulation fiduciaire devient marginale, certaines coupures de forte dénomination étant toutefois conservées dans un but de thésaurisation.

*9- Hormis le tirage en 1954 du billet de 1 000 francs 1941, aussi désigné comme le « 1 000 francs USA bleu », réalisé aux États-Unis.*

Billet de 1 000 francs émis par la Banque de l'Indochine en 1940 en francs français, puis en francs CFP en 1946.



Détail du verso du billet de 1 000 francs émis par la Banque de l'Indochine.

L'examen des coupures alors en circulation fait ressortir plusieurs particularités :

- les billets produits en France relèvent de la grande tradition de l'école française du billet par leur graphisme, leur composition décorative, le choix des couleurs, leurs marges blanches encadrant la composition, les procédés de gravure au trait (alors que l'imprimé traditionnel est obtenu par gravure par point), l'impression supplémentaire en taille-douce<sup>10</sup> (et donc en léger relief), la qualité du papier fiduciaire et du filigrane... La création d'un billet s'apparente à une véritable œuvre d'art. Des artistes renommés y ont associé leur talent ;
- les techniques d'impression des billets diffèrent selon les époques et les lieux où ils sont imprimés : la polychromie est la règle sur les billets produits en France tandis les coupures australiennes ou américaines sont monochromes (bleues ou vertes ou brunes, voir pages 23 et 24) ;



**Billet de 5 francs  
émis à Nouméa en francs  
français en 1926,  
puis en francs CFP en 1946  
(recto et verso, 149 x 93 mm).**



Billet de 20 francs émis à Papeete en francs français en 1928, puis en francs CFP en 1946. (verso, recto et filigrane, 182 x 92 mm).



- les choix iconographiques: les illustrations des billets imprimés en France représentent des personnages appartenant à la mythologie grecque ou romaine - Cérès sur le billet de 20 francs (ci-dessous), Athéna sur le billet de 5 francs (page 20), Minerve sur les billets de 100 francs (pages 22 et 24) ;
- les références à la zone principale d'activité de la Banque de l'Indochine sont présentes : sites archéologiques d'Angkor - billet de 100 francs (page 91), scène de marché à Djibouti avec en arrière-plan une mosquée - 1 000 francs (page 25), marchande indochinoise

portant un chapeau traditionnel - 100 francs (page 23), mais aussi au niveau des filigranes (exemple : visage de Tonkinois, ci-dessous). Seul le billet de 20 francs, émis à partir de 1944 et produit en Australie, fait référence à l'Océanie avec la représentation d'une pirogue double à voile, de pins colonnaires, d'un pêcheur à la sagaie (page 24).



10- L'impression taille-douce est un procédé spécifique au domaine fiduciaire, utilisé également pour la production de certains timbres-poste. Elle se caractérise par une impression en léger relief, obtenue par l'embossage du papier et l'épaisseur importante du film d'encre déposé. Cette impression est donc tactile et facilement décelable au toucher. De plus, elle est très visible lorsque le billet est examiné en lumière rasante : elle se démarque des autres impressions. Elle rehausse aussi très nettement les images imprimées en couleur, les portraits notamment.

Billet de 100 francs émis à Papeete  
 en francs français en 1937,  
 puis en francs CFP en 1946  
 (recto, 206 x 118 mm).



Billet de 500 francs émis  
 à Nouméa en francs français en  
 1928, puis en francs CFP en 1946  
 (recto et verso, 219 x 151 mm).





Billet de 100 francs surchargé en rouge sur 20 piastres 1936, émis en 1939 à Nouméa (recto, 160 x 85 mm).

Ces trois coupures de la Banque de l'Indochine, initialement libellées en piastres pour émission en Indochine française, ont été surchargées en francs pour Papeete et Nouméa, en francs français d'abord, puis en francs CFP en 1946.



Billet de 100 francs émis en 1943 à Papeete, imprimé aux États-Unis (recto, 153 x 63 mm).



Billet de 1 000 francs émis en 1944 à Nouméa, imprimé aux États-Unis (recto, 179 x 77 mm).



Billet de 100 francs émis à Nouméa en francs français en 1943, puis en francs CFP en 1946 (recto, 161 x 103 mm). Cette coupure fabriquée en urgence en Australie reprend le motif principal du billet initial (page 22) : la déesse Minerve tenant une statuette de la déesse Athéna.

Billet de 20 francs émis à Papeete en francs français en 1944, puis en francs CFP en 1946 ; fabriqué en Australie (recto, 160 x 64 mm).



Projets de billets de 100 francs CFP pour la Banque de l'Indochine en 1964 (rectos, 165 x 82 mm), préfiguration des futures coupures de l'Institut d'émission d'outre-mer.





**Billet de 1 000 francs émis à Papeete en francs français en 1940, puis en francs CFP en 1946 (recto et verso, 210 x 120 mm). Le recto (ci-dessus) est consacré à Djibouti et le verso (ci-contre) au Pacifique.**

## Les billets de la Banque de l'Indochine émis par l'Institut d'émission d'outre-mer de 1967 à 1969

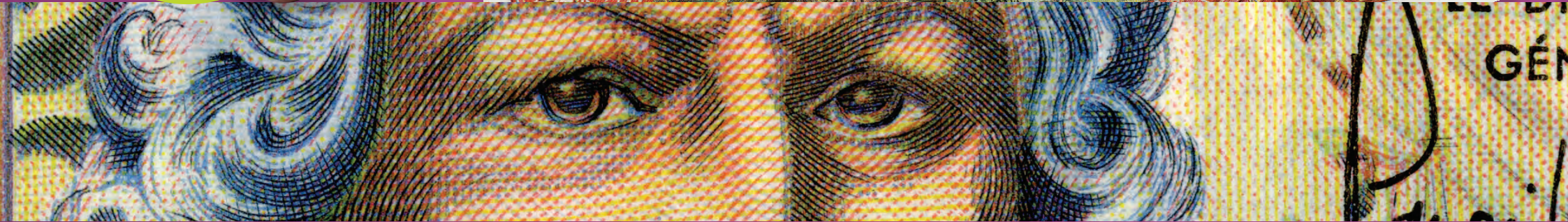
Entre 1967 et 1969, l'IEOM a mis en circulation le stock de billets de la Banque de l'Indochine racheté à cette dernière jusqu'au moment où ont été introduits ses propres billets.

Mais l'Institut a limité le service de l'émission aux billets de 20, 100 et 1 000 francs CFP. Ont ainsi été retirées de la circulation par l'IEOM et détruites les coupures des types les plus anciens ou celles pour lesquelles des pièces métalliques de même valeur ont été émises.

Le principe de territorialité, limitant la circulation des billets à la seule zone pour laquelle ils sont émis, a été maintenu. Pendant cette période, les billets portent le nom du territoire d'émission (Papeete ou Nouméa).

# 3

CHAPITRE



## LES BILLETS DE LA PREMIÈRE GAMME IEOM

**L**a création d'une gamme de billets au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer a été décidée par son Conseil de surveillance lors de sa première réunion (25 octobre 1967).

Les billets de la Banque de l'Indochine ont été progressivement retirés de la circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970, avant d'être privés du cours légal le 1<sup>er</sup> juillet 1971. Compte tenu des échanges de billets importants effectués en 1970 et 1971, les billets en circulation à la fin de l'année 1971 étaient uniquement des billets « IEOM ».

### La période 1969 - 1986

Les nouveaux billets, au nom de l'IEOM, ont été mis en circulation selon le calendrier suivant : avril 1969 : billet de 1000 francs CFP ; septembre 1969 : 100 francs CFP ; janvier 1970 : 500 francs CFP ; janvier 1971 : 5 000 francs CFP. Ils ont remplacé les billets de la Banque de l'Indochine qui n'étaient plus émis.

L'introduction du billet de 5 000 francs CFP résulte d'une décision, prise en mai 1968, en réponse à un vœu de l'Assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie pour faciliter les transactions dans les régions où l'usage du chèque était peu répandu.

Dès la phase de conception, il a été précisé qu'une face représenterait un personnage ou un paysage ou une activité emblématique de la Nouvelle-Calédonie, tandis que l'autre face évoquerait la Polynésie française et que des signes représentatifs des îles Wallis et Futuna figureraient également sur ces billets.

Il existe des séries produites à destination de la

Polynésie française, avec surcharge « Papeete », et des séries destinées à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna portant la surcharge « Nouméa ». Cette distinction n'est pas sans conséquences en termes de coûts de production (fabrications distinctes) et de risques liés au transfert des billets : régulièrement les agences IEOM de Nouméa et de Papeete s'échangent les billets correspondant à leur géographie respective. En effet, du fait de la parfaite identité entre les billets des deux territoires (à l'exception de la surcharge), il n'est pas rare que des voyageurs effectuent leurs transactions dans un territoire avec des billets émis dans l'autre.

### L'émission fiduciaire après 1986

Le 1<sup>er</sup> octobre 1986 a été mis en circulation un billet d'une valeur faciale de 10 000 francs CFP. La création de cette coupure a été décidée lors du Conseil de surveillance de l'IEOM du 7 juin 1984. Le raisonnement sous-tendant cette décision était que « il est nécessaire de mettre en circulation dans les territoires du Pacifique un billet qui soit l'équivalent du 500 francs métropolitain. On assiste en effet à une croissance régulière de la part du billet de 5 000 francs CFP dans la circulation fiduciaire : cette coupure représente en 1983 40 % en nombre et 79 % en valeur des billets en circulation ».

Billet de 1 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1969.



Détail du recto du billet de 5 000 francs CFP de 1971.

L'étude du billet de 10 000 francs CFP a alors été confiée à la direction générale de la Fabrication des billets de la Banque de France, avec un délai prévu de deux années entre la conception et la mise en circulation de la nouvelle coupure. Les maquettes définitives ont été approuvées lors du Conseil de surveillance du 30 mai 1985 et trois millions de coupures ont ensuite été commandées à la Banque de France pour l'ensemble des trois territoires.

Pour la première fois, ce billet ne comportait pas l'indication géographique du territoire où il était émis. La suppression du principe de territorialité sera étendue à toute la gamme en 1991.

En 1994, afin de prévenir les risques de contrefaçon, de nouveaux signes de sécurité ont été introduits sur les billets. Le papier utilisé a évolué la même année, passant de 65 à 70 grammes au mètre carré. À première vue, les coupures modernisées diffèrent peu, dans leur présentation et leur caractère esthétique, des précédentes coupures. Des signes apparents de sécurité peuvent cependant être identifiés :

- un fil métallique intégré dans le papier, visible dans les marges et par transparence ;
- la modification du filigrane : celui-ci est maintenant plus net et plus contrasté avec, selon les coupures :
  - le profil de Marianne coiffée du bonnet phrygien et la mention « RF » pour les billets de 500, 1 000 et 5 000 francs CFP ;
  - les profils partiels de deux femmes (polynésienne et néo-calédonienne) et, au centre, des fleurs (hibiscus et tiaré tahiti<sup>11</sup>) pour les billets de 10 000 francs CFP.

- la présence de trois signatures (président du Conseil de surveillance, directeur général, directeur délégué) au lieu de deux.

D'autres éléments, confidentiels, concourent à la sécurisation des billets.

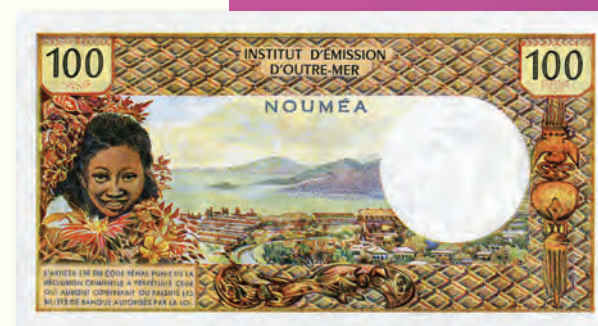
Enfin, en 2001, l'impression taille-douce au verso des billets a été remplacée par une impression offset<sup>12</sup>. Ce changement se traduit par l'absence de relief au toucher. La taille-douce est en revanche toujours utilisée pour le recto.

## Étude détaillée des billets

### Caractéristiques générales

Les billets de cette première gamme se distinguent surtout par leur grande taille, devenue inhabituelle aujourd'hui, qui correspondait aux standards il y a quatre décennies. Ils s'inscrivent aussi dans un style de conception dite de l'école française, qui se caractérise par des vignettes dessinées comme des tableaux encadrés de marges blanches, des portraits ainsi qu'une multitude de motifs figuratifs, au recto et au verso, renvoyant à la faune, la flore, l'histoire, les populations..., des impressions trait sur trait et enfin des cartouches (entre autres celui faisant référence au Code pénal).

Le nom de la banque d'émission (Institut d'émission d'outre-mer) est indiqué, centré sur le bord supérieur des deux faces, tandis que la mention « République française » ne figure qu'au recto (face polynésienne<sup>13</sup>). Les signatures sont apposées également au recto, sur la partie centrale. Le filigrane apparaît sur les deux faces dans une vignette circulaire blanche.



Billet de 100 francs CFP  
émis par l'IEOM  
en 1969 à Nouméa  
(verso, recto et filigrane,  
140 x 75 mm).



11- La fleur de tiaré tahiti (tiare tahiti en langue vernaculaire) est un des emblèmes de la Polynésie française. Le monoï en est un dérivé : il est obtenu en laissant macérer des fleurs de tiaré tahiti dans de l'huile de coco raffinée.

12- L'impression offset, utilisée depuis les années 1960 pour l'impression des journaux, livres, magazines et documents ordinaires, offre l'avantage de produire plus rapidement de grands tirages, en changeant moins fréquemment les clichés d'impression. Outre sa rapidité, cette technique permet d'imprimer simultanément le recto et le verso avec une très grande précision.

13- À l'exception du billet de 10 000 francs CFP, sur lequel la mention « République française » figure sur les deux faces.



### Le billet de 100 francs CFP

Les illustrations portées sur les deux faces font référence à des projets déterminants pour l'avenir de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.

**Au recto**, une vue aérienne de deux infrastructures majeures de la ville de Papeete : l'aéroport de Tahiti Faa'a et le port de Motu Uta. La réalisation au début des années 60 des importants travaux visant à améliorer ces deux équipements correspond à la mise en œuvre du troisième plan de développement économique<sup>14</sup> : le choix de développer le tourisme et l'implantation<sup>15</sup> en 1962 du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP).

**Au verso**, la grande rade de Nouméa et le complexe industriel de Doniambo où est exploitée une usine pyrométallurgique qui transforme le minerai en nickel métal. Pour mémoire, entre 1963 et 1972, la Nouvelle-Calédonie connaîtra une période de grande prospérité liée à l'explosion de la demande mondiale en nickel.

Ce billet disparaîtra de la gamme en 1976, remplacé par une pièce.

14- Orientations proposées dans une étude intitulée « La Polynésie française en 1959-1960, situation économique et perspectives d'avenir » (rapport Bazin).

15- L'acheminement vers Mururoa de tous les équipements nécessite des infrastructures de transit conséquentes.

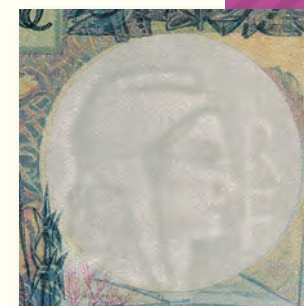
## Le billet de 500 francs CFP

**Au recto**, apparaît un paysage de l'île de Ua Pau (archipel des Marquises). Celui-ci se distingue des quatre autres archipels composant la Polynésie française par ses îles hautes, au relief tourmenté, souvent sans lagon, une nature préservée et spectaculaire. La bordure supérieure représente une vue des fonds multicolores du lagon wallisien ; les autres illustrations sont rattachées au thème de la mer :

- un pêcheur polynésien armé d'un trident utile pour la pratique de la pêche au *mahi mahi*<sup>16</sup> ou pour la capture des poissons dans les parcs aménagés à cet effet ;
- une pirogue traditionnelle, à balancier et à voile ;
- des motifs représentant des poissons dans leur environnement (coraux, gorgones et poulpes).

**Au verso**, figure un paysage des rochers de Hienghène. Située en Province Nord, sur la côte est de la Grande Terre, Hienghène est un haut lieu touristique de la Nouvelle-Calédonie, réputé pour ses reliefs (le mont Panié est le plus haut sommet de la chaîne calédonienne) et ses nombreuses cascades. La plage également représentée sur la face de cette coupure est encore aujourd'hui appelée « plage du billet de 500 francs ».

Sont également présents sur cette face le portrait d'un jeune homme originaire d'Ouvéa (Îles Loyauté<sup>17</sup>) ainsi que des illustrations de sculptures faitières, de harpons et d'ornements kanak. En contrepoint, on trouve une branche de palétuvier et des coquillages.



Billet de 500 francs CFP émis par l'IEOM en 1970 à Papeete (recto, verso et filigrane, 150 x 80 mm).

16- Nom polynésien de la dorade coryphène.

17- Les Îles Loyauté comprennent trois îles principales : Ouvéa, Lifou et Maré. On dénombre des îles basses et plates (atolls et récifs coralliens) à la différence de la Grande Terre qui présente sur la quasi-totalité de son grand axe un relief montagneux.



### Le billet de 1 000 francs CFP

**Le recto** est la face polynésienne du billet. Il n'est donc pas surprenant de trouver l'effigie d'une jeune vahiné portant une fleur de tiaré à l'oreille et un collier<sup>18</sup> de fleurs de frangipanier autour du cou, ce qui correspond à l'image, toujours actuelle, du mythe consacré par Louis-Antoine de Bougainville dans la Nouvelle-Cythère... L'ajout, au premier plan, de fleurs d'hibiscus vient compléter ce portrait. En arrière-plan, on aperçoit un *fare* (se prononce faré), case traditionnelle polynésienne, oblongue, dont le toit, constitué de feuilles de pandanus, est renouvelé tous les 3-4 ans. Il tient lieu d'habitation mais peut aussi être un lieu de réunion. Des motifs de paréo illustrent les bords du billet.

**Au verso**, de nombreux repères indiquent que la face illustre la Nouvelle-Calédonie :

- la présence d'oiseaux endémiques au « Caillou » que sont les cagous<sup>19</sup>, la représentation de cerfs<sup>20</sup> ;
- les constructions représentées : une case kanak (voir page suivante), l'église de Vao (le village principal de l'Île des Pins - ou *Kunié* en langue kanak -, aussi surnommée l'« île la plus proche du paradis », située au sud-est de la Grande Terre).

Des motifs de *tapa* wallisiens (étouffe confectionnée à partir d'écorce de murier battue, assemblée puis décorée) figurent sur la bordure supérieure (voir page suivante).



Billet de 1 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1969 à Nouméa (recto, verso et filigrane, 160 x 85 mm).

18- Il est fréquent d'offrir ou de porter un collier de fleurs fraîches. Les gens s'offrent et s'échangent des colliers en signe d'amitié ou d'amour. C'est aussi une parure très prisée. Il se porte autour du cou mais les jeunes filles peuvent l'enrouler, par coquetterie, autour du chignon. Il s'agit essentiellement d'un cadeau de bienvenue mais les colliers de fleurs, qui peuvent être agrémentés de petits fruits, de racines ou de graines sont aussi de mise pour toutes sortes d'événements. Au moment d'un départ, on offre à la place des colliers de coquillages.

19- Le cagou également appelé « kagou huppé » est un oiseau mesurant environ 55 cm qui est presque incapable de voler, étant ainsi menacé notamment par les prédateurs introduits par l'homme, tels que les chiens, les rats... Le cagou est un animal emblématique de la Nouvelle-Calédonie.

20- Le cerf a été introduit en Nouvelle-Calédonie, en 1868, par un ingénieur agronome, M. Boutan. Il provenait de La Réunion. Ce cervidé y a prospéré, faisant de l'île un pays de chasseurs.

## LA CASE KANAK

La case kanak traditionnelle est de forme ronde et conique. Elle reflète l'organisation sociale kanak. Il existe plusieurs types de case selon leur usage : cérémonie, palabre, habitat, stockage...

Ainsi, la grande case, située à l'extrémité d'une allée, est la plus symbolique pour le clan. Sa construction peut mobiliser les groupes pendant plusieurs mois. À son sommet, une flèche faitière souvent à l'effigie d'une figure ancestrale ; de chaque côté de la porte, des chambranles en bois sculpté (bas-reliefs) ; et à l'intérieur, un poteau central en bois de houp (arbre endémique de la Nouvelle-Calédonie). Selon la légende, les ancêtres s'y sont retirés à leur mort, avant d'en ressortir pour fonder le clan. Cette maison est encadrée par des perches votives et entourée de pins colonnaires<sup>21</sup>. Le chef n'y habite pas. C'est le lieu où les hommes se réunissent autour de leur chef, y discutent et reçoivent leurs hôtes devant un foyer en pierres installé près du grand poteau central.



## L'ART DU TAPA

Le *tapa* fait partie de la culture océanienne. Il s'agit d'une étoffe d'écorce battue utilisée depuis des millénaires. On emploie généralement le mûrier à papier mais aussi d'autres plantes tels que l'arbre à pain, plusieurs espèces de ficus dont le banian. Il existe différentes techniques d'impression :

- le battage de l'écorce avec un maillet sculpté de motifs particuliers afin d'obtenir un décor en filigrane qui peut être rehaussé de couleurs ;
- l'emploi de pochoirs découpés dans des feuilles de bananier ou de pandanus, on obtient des formes ajourées que l'on peut peindre ;
- en répétant ces procédés, on reproduit les motifs en série.

Le *tapa* a des fonctions vestimentaires (parures, ponchos, ceintures...) mais d'autres usages existent sans oublier leur caractère religieux et leur rôle important dans les échanges.

*21- Le pin colonnaire, qui peut atteindre cinquante mètres, est avec le cocotier l'un des arbres symboliques de la culture mélanésienne. Il pousse en peuplement serré sur le littoral et sur certains îlots et, pour certaines espèces, en altitude. C'est certainement le végétal qui déroute le plus lorsque l'on arrive sur le territoire. Le pin colonnaire vu du large surprit à tel point le capitaine Cook par ses proportions inhabituelles qu'il nota : « Nous ne pouvions nous mettre d'accord sur la nature de ces objets ». C'est un survivant archaïque de la végétation du Trias (- 230 millions d'années). Dix-neuf espèces de pins colonnaires subsistent dans le monde parmi lesquelles treize sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie.*





**Billet de 5 000 francs CFP**  
émis par l'IEOM en 1971  
à Papeete  
(recto, verso et filigrane,  
172 x 92 mm).

### Le billet de 5 000 francs CFP

Le thème de ce billet est l'arrivée des premiers Européens dans les archipels.

**Au recto** (polynésien), on trouve le portrait en buste de Louis-Antoine de Bougainville (1729-1811). Il accoste à Tahiti en avril 1768<sup>22</sup> au cours de son expédition dans les mers du Sud. Son récit consigné dans l'ouvrage « Voyage autour du monde » publié en 1771 va susciter un grand engouement pour les îles de l'Océanie. Ce sont peut-être la frégate « La Boudeuse » et la flûte (navire de charge) « L'Étoile » appartenant à l'expédition du navigateur qui sont représentées sur le billet. L'outil indispensable du navigateur, le sextant, est dessiné sur le côté droit du billet, ainsi que la proue d'un navire. En bordures, figurent des motifs de tissus imprimés tahitiens.

**Au verso** (calédonien), est dessiné un portrait du contre-amiral Auguste Febvrier-Despointes (1796-1855) qui prit possession de la Nouvelle-Calédonie<sup>23</sup> le 24 septembre 1853. Il est probable que la pirogue double pontée naviguant au large d'une terre recouverte de pins colonnaires n'appartenait pas à son escadre !

Des motifs de *tapa* wallisiens et futuniens figurent sur les deux faces du billet.

22- Il convient de rappeler que l'explorateur britannique Samuel Wallis accosta sur l'île de Tahiti l'année précédente.

23- Plus précisément de la Grande Terre, que l'explorateur britannique James Cook avait découverte en 1774.

## Le billet de 10 000 francs CFP

Le thème principal de ce billet est la femme, polynésienne au recto et calédonienne au verso, le filigrane les montre simultanément.

**Au recto**, apparaît le profil d'une femme originaire de Polynésie. Elle porte une parure composée d'une couronne de fleurs (tiaré tahiti).

Un clin d'œil est fait à l'activité touristique avec une représentation de bungalows sur pilotis, les hôtels polynésiens, notamment à Bora-Bora, ayant été parmi les précurseurs de cette forme d'hébergement haut de gamme. Des variantes existent, c'est le cas sur ce billet puisque les *fare* sont construits sur la terre ferme et ont une terrasse au-dessus de l'eau (complexe hôtelier à Huahine).

Au centre du billet est reproduit l'emblème de la Polynésie française qui comprend une pirogue polynésienne et sa voile, de couleur rouge, vues de face, toutes deux cernées de marron, couleur des deux figurines de proue et des cinq motifs posés sur la plate-forme transversale représentant les cinq archipels de la Polynésie française. Le champ supérieur de la pirogue est chargé de dix rayons de couleur d'or symbolisant le soleil, signe de vie. Le bas est rempli par cinq rangées de vagues de couleur bleu azur, la mer étant le signe de l'abondance.

Le fond évoque les îles Wallis et Futuna ; il est constitué de tressages de feuilles de cocotiers<sup>24</sup> et de motifs de *tapa*.

**Au verso**, figure le portrait d'une femme originaire de Nouvelle-Calédonie dont la chevelure est ornée d'une fleur d'hibiscus.

Un véritable aquarium, reflet de la grande variété



de poissons évoluant dans le lagon calédonien qui abrite plus de 1 600 espèces de poissons, se dévoile sous son regard enjoué.

On trouve sous le portrait des fleurs (oiseaux de paradis) et une flèche faitière est présente sur la droite du billet.

Billet de 10 000 francs CFP émis par l'IEOM en 1986, commun à Nouméa et à Papeete, dans sa dernière version (recto, verso et filigrane, 172 x 92 mm) .



Matrice métallique pour la fabrication du filigrane du billet de 10 000 francs CFP de 1986.



Matrice de fabrication du cliché d'impression typographique de l'une des quatre couleurs du recto du billet de 1 000 francs CFP 1969 (bleu clair).



Plaque d'impression en taille-douce du verso du billet de 500 francs CFP 1970.

Épreuve de mise au point du verso du billet de 1 000 francs CFP de 1969 imprimée pour accord de mise en fabrication de la coupure.

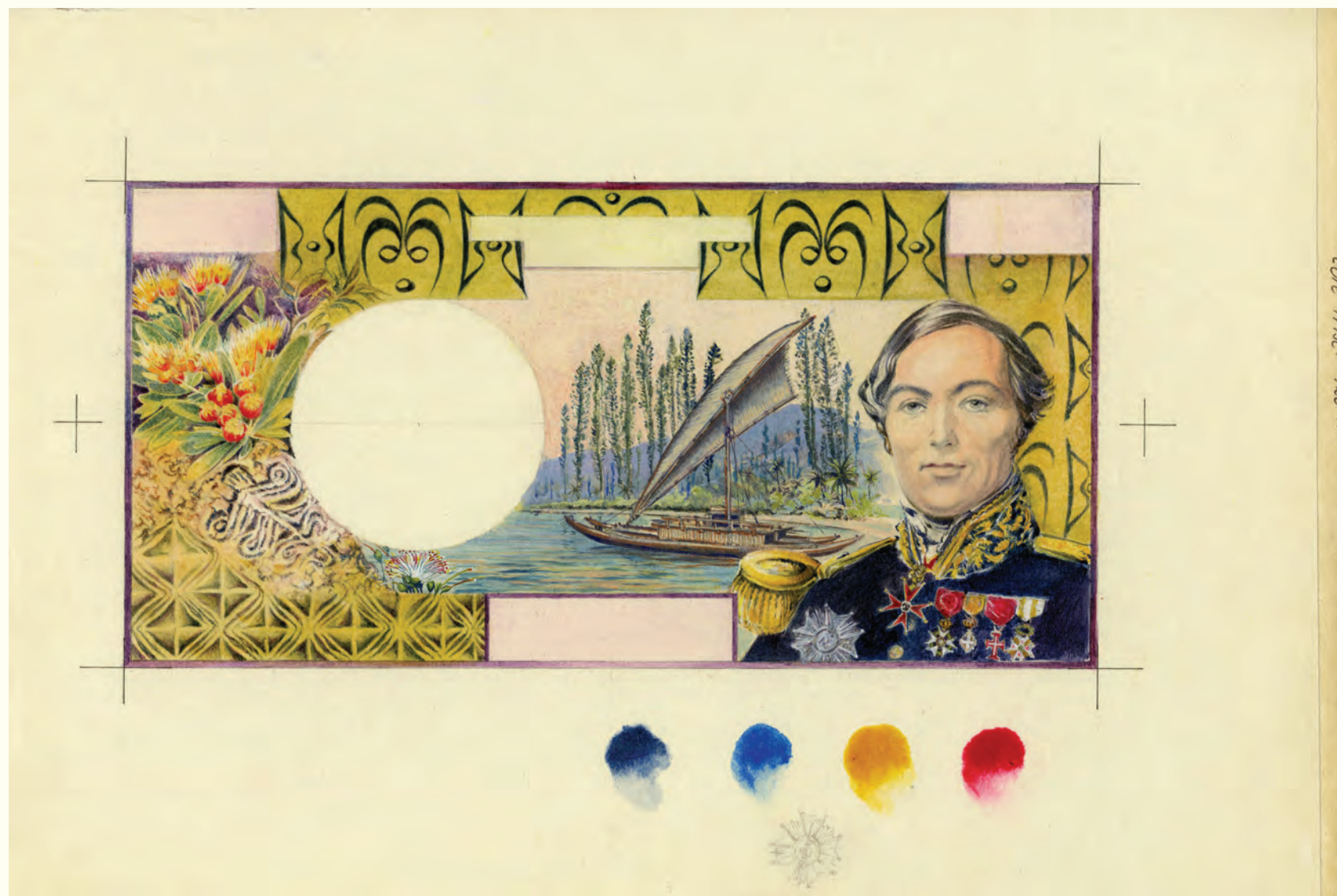


La première gamme de billets en francs CFP a bénéficié d'une longévité exceptionnelle (plus de quarante ans pour les billets de 500, 1 000, 5 000 francs CFP et près de trente ans pour le 10 000), ce qui est très certainement un des facteurs d'attachement à ces coupures. Néanmoins, les coupures de cette gamme commençaient à montrer certains signes d'obsolescence. Les techniques de fabrication de ces billets étant dépassées, les commandes de ces coupures pour des volumes relativement limités se traduisaient par des coûts de production élevés. Leurs formats limitaient considérablement le choix en termes de matériel fiduciaire (matériels de tri, de délivrance ou de stockage de billets). Enfin, les signes de sécurité présents sur les billets n'étaient plus au niveau des standards fiduciaires internationaux, ce qui exposait les coupures à d'éventuels risques de contrefaçon.

24- Nécessaires à la fabrication de paniers, de nattes ou de paravents. Le tressage de feuilles de cocotier constitue aussi une discipline traditionnelle au cours de festivités villageoises.



Maquette originale du recto du billet de 1 000 francs CFP de 1969, œuvre de Raymond Vaudiau.



Maquette originale du verso du billet de 5 000 francs CFP de 1971, œuvre de Raymond Vaudiau.

# 4

CHAPITRE



## LES BILLETS DE LA NOUVELLE GAMME, DE LA CONCEPTION À L'ÉMISSION



**L**es billets de la première gamme ICOM, bien que très attachants, étaient peu à peu devenus obsolètes, avec des coûts de production élevés, des signes de sécurité qui n'étaient plus à l'état de l'art et des formats peu pratiques. Mais au-delà de ces motivations économiques ou techniques, le renouvellement de la gamme de billets était également motivé par des considérations « politiques » plongeant leurs racines dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. L'accord de Nouméa, signé en mai 1998 entre le gouvernement français et les représentants néo-calédoniens pour sortir des sombres heures qui avaient marqué la fin des années 80 (drame d'Ouvéa), contenait en effet un article 1.5 intitulé « Les symboles », prévoyant que « des signes identitaires devraient être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous » et que le graphisme des billets de banque était au nombre de ces signes identitaires. Cette disposition de l'accord a été introduite dans une « loi du pays » en 1999.

En novembre 2007, un « Comité de pilotage des signes identitaires du pays » a été mis en place. Le lot n° 3 du cahier des charges de ce Comité, consacré au graphisme des billets de banque, précisait que celui-ci devrait « transposer de préférence les couleurs, les figures, les paysages, la faune et la flore endémiques et les symboles propres à la Nouvelle-Calédonie et à ses habitants en accordant une importance particulière au patrimoine historique kanak et aux créations originales de l'art kanak ». Un concours sur le graphisme des billets a ensuite été lancé en juillet 2008. Le résultat de ce concours a été adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie en août 2010.

C'est à partir de novembre 2010, avec la mise en place d'une équipe-projet entre l'ICOM, la Banque de France (direction générale de la Fabrication des billets) et la graphiste lauréate du concours, Sophie Eugène (dont on lira le témoignage pages 62 et 63), que ce qui était jusque là un projet politique, culturel et artistique calédonien a commencé à devenir un projet industriel.

Toutefois, la dimension politique, artistique et culturelle du projet ne s'est pas effacée pour autant. Les billets de la nouvelle gamme devaient en effet, comme ceux de la première gamme, être représentatifs de la culture et des traditions des trois collectivités qui partagent le franc CFP. Les billets de la nouvelle gamme comportent donc chacun une face calédonienne et une face polynésienne, ainsi que des signes représentatifs de Wallis et de Futuna sur chacune des deux faces. Comme l'illustre le témoignage de Thierry Beltrand (voir page 64), l'une des premières tâches de l'équipe-projet a été de concevoir des maquettes de faces polynésiennes et de signes représentatifs de Wallis et de Futuna.

Les projets de faces calédoniennes, de faces polynésiennes et de signes wallisiens et futuniens ont été soumis par l'ICOM aux autorités des trois territoires à l'automne 2011, puis validés officiellement par ces derniers en avril 2012. Les maquettes ont été techniquement finalisées en février 2013. Fabriqués en août 2013 et livrés fin 2013 aux trois agences de l'ICOM, les billets de la nouvelle gamme ont été mis en circulation le 20 janvier 2014.

## Les étapes du processus

Le projet de nouvelle gamme de billets a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour du Conseil de surveillance de l'IEOM lors de sa séance du 8 décembre 2010, suite à la promulgation, intervenue le 30 septembre 2010, de la loi du pays n° 2010-11 du 9 septembre 2010 relative aux signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie en particulier le graphisme des billets.

Le projet a ensuite été présenté par l'IEOM devant le Comité des signataires de l'accord de Nouméa lors de sa réunion tenue à Paris le 8 juillet 2011 sous la présidence du premier ministre, François Fillon (voir le témoignage de Francis Roche Toussaint page 61).

Les maquettes issues des travaux de l'équipe-projet ont été présentées au Conseil de surveillance de l'IEOM à l'occasion de sa réunion du 13 décembre 2011. Lors de sa réunion suivante, le 31 mai 2012, le Conseil a pris note de l'accord officiel des autorités des trois collectivités sur les maquettes des nouveaux billets et publié un communiqué intitulé « feu vert pour la nouvelle gamme de billets ».

Un nouveau point sur le projet a été présenté par l'IEOM devant le Comité des signataires de l'accord de Nouméa à l'occasion de sa réunion du 6 décembre 2012.

Lors de sa séance du 18 décembre 2012, le Conseil de surveillance a adopté le calendrier du projet. Le communiqué publié à l'issue du conseil précise que la nouvelle gamme sera mise en circulation à partir du 20 janvier 2014, que la période de double



circulation des billets durera jusqu'au 30 septembre 2014 et que les billets de l'ancienne gamme seront échangeables sans limitation de durée à l'Institut d'émission d'outre-mer.





## Caractéristiques de la gamme

Quatre coupures composent la nouvelle gamme IEOM type 2014 : 500, 1 000, 5 000 et 10 000 francs CFP.

On retrouve donc les mêmes dénominations que celles de la gamme précédente<sup>25</sup>.

Les quatre billets de la nouvelle gamme sont construits autour d'une architecture unique et cohérente. Par exemple, les quatre billets comportent des zones non imprimées et des fonds perdus aux mêmes endroits. De même, les éléments de sécurité se situent à la même place sur les quatre billets.

Un des effets recherchés lors de la conception des billets a aussi été l'effet de gamme : dans le domaine fiduciaire, l'effet de gamme permet une distinction aisée entre les coupures, par l'alternance des couleurs, l'évolution des formats...

Le grammage du papier de la nouvelle gamme est de 90 g/m<sup>2</sup> ; il est sensiblement plus élevé que celui de la première gamme.

<sup>25</sup>- Le projet de création d'un billet de 20 000 francs CFP, évoqué dans le communiqué de presse publié par l'IEOM à l'issue du Conseil de surveillance du 31 mai 2012 en réponse à une demande du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, est resté sans suite.

## Des tailles croissantes

Les billets de la nouvelle gamme sont plus compacts (c'était un des points principaux de la demande de l'IEOM). La réduction de surface a été de l'ordre de 35 % à 40 %, à coupure équivalente, entre la nouvelle et l'ancienne gamme. À titre de comparaison, la plus petite coupure de l'ancienne gamme (500 francs CFP) était de dimension supérieure à celle de la plus grosse coupure de la nouvelle gamme (10 000 francs CFP).

Pour pouvoir être bien reconnus, y compris par les personnes non voyantes ou malvoyantes, les billets en francs CFP ont chacun une dimension différente : les formats se déclinent en effet de gamme à partir de la coupure de 500 francs CFP ; leur longueur augmente en fonction des valeurs faciales, d'un incrément de 6 mm, de manière à en faciliter l'identification. Par ailleurs, les coupures de basse dénomination (500 et 1 000 francs CFP) ont une hauteur de 66 mm, qui les différencie des coupures de haute dénomination (5 000 et 10 000 francs CFP) d'une hauteur de 73 mm. Chaque billet de la nouvelle gamme dispose ainsi d'une taille unique, contrairement à l'ancienne gamme, dont les deux coupures de haute dénomination (5 000 et 10 000 francs CFP) étaient exactement de même format (92 x 172 mm).

## Quatre thématiques différentes

Chaque billet de la nouvelle gamme se distingue par une thématique différente et une couleur dominante spécifique. Tout comme pour la taille des billets, l'objectif est de créer un effet de gamme. Pour l'ancienne gamme, les visiteurs étrangers ont souvent fait part de leur difficulté à différencier le billet de

500 francs CFP du billet de 5 000 francs CFP dont les tons (bleuté-vert) sont proches l'un de l'autre. De même, lors des premiers mois de circulation du billet de 10 000 francs CFP, les usagers avaient fait part d'un risque de confusion avec celui de 1 000 francs CFP, les deux billets étant tous deux de ton rouge-orangé.

Comme pour l'ancienne gamme, chaque coupure de la nouvelle gamme comporte une face calédonienne et une face polynésienne ainsi que des signes représentatifs de Wallis et de Futuna. En revanche, à la différence de l'ancienne gamme dans laquelle le recto (qui comporte les signatures) correspond toujours à la face polynésienne, le recto des nouveaux billets de 500 et de 5 000 francs CFP est calédonien cependant que le recto de ceux de 1 000 et de 10 000 francs CFP est polynésien (et réciproquement pour le verso).


## Les inscriptions

Les nouveaux billets comportent un nombre limité de textes afin de ne pas les surcharger. Leur valeur faciale est inscrite à différents endroits, tant au recto qu'au verso. On la retrouve en gros caractères au recto à droite, pour faciliter la reconnaissance par les personnes malvoyantes. L'abréviation du nom de la devise (franc CFP) figure également au recto et au verso, de même que l'inscription « Institut d'émission d'outre-mer ». De plus, la mention « République française » est placée en haut à gauche du recto et en bas à droite du verso des billets. Enfin, au recto sont reproduites les signatures du président du Conseil de surveillance (le gouverneur de la Banque de France), du directeur général et du directeur de l'IEOM.


## Les signes de reconnaissance pour les malvoyants

La reconnaissance par les personnes malvoyantes est également facilitée, outre le format des billets, par le relief apporté par l'impression taille-douce, en particulier au niveau :

- des valeurs faciales, imprimées en gros chiffres, en haut à droite ;
- des formes géométriques, imprimées en bas à gauche du recto :

500 francs CFP : 3 barres obliques 

1 000 francs CFP : 3 barres obliques 

5 000 francs CFP : 5 barres horizontales 

10 000 francs CFP : un carré 

- d'une impression dite « timbre sec », présente sur le côté droit. Il s'agit d'une impression taille-douce, donc en relief, mais sans encre. Le motif embossé est « CFP ».

## Les signes apparents de sécurité

Les nouveaux billets possèdent neuf signes de sécurité aisément reconnaissables par tous. Pour s'assurer de l'authenticité d'un billet, il suffit d'appliquer la méthode TRI, qui est une méthode simple, rapide et efficace. Elle associe trois gestes naturels : Toucher, Regarder, Incliner.

## TOUCHER...

... **le papier** : le papier fiduciaire a la particularité d'être composé uniquement de coton. Il a une texture ferme et une sonorité craquante.

... **l'impression en relief** : l'encre déposée par l'impression au recto du billet est perceptible au toucher à différents endroits (en passant l'ongle ou le bout du doigt).

## REGARDER...

... **la transvision** : des marques incomplètes imprimées dans un des coins supérieurs de chaque face se complètent parfaitement pour former un motif en rapport avec la thématique du billet. Pour voir cet effet, il faut regarder le billet par transparence.

... **le filigrane** : le filigrane est obtenu en jouant sur la variation de l'épaisseur du papier. Il reprend la valeur faciale ainsi qu'un motif représentant un voilier.

... **le fil de sécurité** : inséré dans l'épaisseur du papier, il s'observe en transparence et se matérialise par une ligne sombre sur toute la largeur du billet. Le logotype de l'IEOM apparaît en clair dans le fil.

... **la bande métallisée** : lorsqu'on examine le billet par transparence, on peut voir le symbole « CFP » répété plusieurs fois dans la bande métallisée au recto des coupures de 5 000 et 10 000 francs CFP.

## INCLINER POUR REPÉRER...

... **la bande brillante** : en inclinant les billets de 500 et 1 000 francs CFP, la couleur de la bande brillante située à droite au recto passe du jaune au gris.

... **la bande métallisée** : un changement d'image s'opère au recto des coupures de 5 000 et 10 000 francs CFP dans la partie supérieure des pavés métalliques (fleur d'hibiscus et logo IEOM).

... **le motif dynamique** : au verso des coupures de 5 000 et 10 000 francs CFP, l'élément holographique se présente sous la forme d'un motif dynamique (respectivement un poisson et une flèche faitière). Lorsqu'on incline le billet, on observe le déplacement d'une barre horizontale jaune dans le motif vert.

# Étude détaillée des billets

**1 • Motif incomplet**  
motifs partiels recto et verso  
qui se complètent  
parfaitement par transparence



**2 • Impressions en relief**  
perceptibles au toucher

**3 • Bande brillante**  
valeur faciale et CFP  
couleur or/gris selon  
l'inclinaison du billet



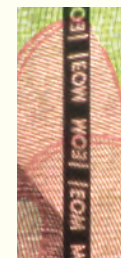
**4 • Impression en relief non encrée**  
motif CFP visible  
en lumière rasante



**6 • Filigrane**  
visible par transparence

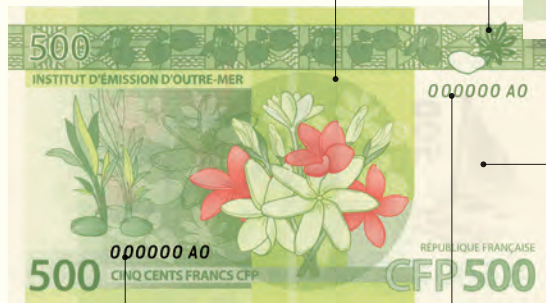


**5 • Fil de sécurité**  
avec minilettes IEOM  
lisibles par transparence



**7 • Deux numéros de série identiques**  
dont un dans  
la couleur dominante  
du billet

VERSO



RECTO



### Le billet de 500 francs CFP

La thématique retenue pour ce billet est la flore et la végétation. La couleur dominante est le vert.

**Au recto**, l'iconographie rappelle trois plantes représentatives de la végétation en Nouvelle-Calédonie.

- Des feuilles de taro : avec l'igname, le taro est une culture vivrière largement pratiquée par les paysans kanak. Dans l'agriculture traditionnelle, les tarodières occupaient les versants sur un système élaboré de banquettes irriguées suivant le tracé des courbes de niveau. Classé comme une plante humide, le taro est associé symboliquement au monde féminin, à la différence de l'igname qui figure la culture sèche et l'homme. Le taro est toujours offert avec des tubercules d'igname lors de cérémonies coutumières.
- Une fleur exotique, l'oiseau de paradis, qui orne les jardins mais aussi les bords de route : elle est très répandue en Nouvelle-Calédonie.
- Des motifs de bambou gravé. L'art du bambou gravé a connu un grand développement à l'époque des premiers contacts (« first contacts ») entre Mélanésiens et Européens. Sont ainsi évoqués par nombre de ces oeuvres l'introduction d'outils et d'animaux nouveaux (fusils, chiens...) ou bien des conflits armés. La gravure du bambou inspire aujourd'hui la renaissance du graphisme artistique kanak.

**Au verso**, le bouquet constitué de fleurs de tiaré et de frangipanier évoque la Polynésie française. Portées à l'oreille, montées en collier ou en couronne, ces fleurs sont les symboles de la culture polynésienne. Les noix de coco en germination rappellent la place du coprah dans l'économie des îles. Il existe une grande variété de cocotiers. Sa place dans la vie quotidienne traditionnelle est essentielle : il fournit nourriture, boissons, récipients, fibres, toits de feuillage, combustibles, éléments décoratifs...

Certains motifs sont représentatifs de Wallis et de Futuna.

- Les feuilles de kava. Le kava est un poivrier (*Piper methysticum*), dont on extrait des racines une boisson au goût amer et aux effets relaxants. Celui-ci pousse à l'état sauvage ; il est également cultivé. Depuis des temps immémoriaux, c'est une plante sacrée. La racine de kava est une offrande traditionnelle, signe de paix et de réconciliation : on l'offrait aux dieux pour apaiser les colères de la nature ou pour demander, en groupe, d'être favorables dans des circonstances particulières. La préparation et la consommation du kava s'effectuent selon un rituel toujours en vigueur de nos jours (« cérémonie du kava »).
- Le *siapo* est une longue étoffe de fibre initialement destinée à la confection d'habits traditionnels (pour les jeunes mariés) ou à l'usage de couverture. Ses motifs géométriques (quadrillage et hachurage réguliers) sont dessinés avec des pigments naturels. Il fait aujourd'hui davantage office de tissu de décoration, bien qu'il garde encore de nombreux usages quotidiens. Le *siapo* constitue une offrande coutumière précieuse, à l'occasion des mariages ou des communions. Lors des décès, le *siapo* sert de linceul. Il sert également à confectionner des costumes de fête.
- Le *tapa* fait partie de la vie quotidienne des Wallisiens qui l'utilisent comme objet pratique ou comme parure de prestige (voir page 32). Les *tapa salatasi*, fabriqués à Futuna, sont parmi les plus anciens retrouvés dans les îles du Pacifique. Leur origine remonterait à 3 500 ans.

**Le motif de transvision** est en lien avec la thématique retenue pour chaque billet. Ainsi, pour la flore et la végétation, le choix s'est porté sur la feuille de papayer et son fruit. Les papayers sont en effet des arbres fruitiers que l'on trouve fréquemment dans les jardins de case.

**Le filigrane** assemble la valeur faciale du billet et une image de pirogue à voile et à balancier.

**1 • Motif incomplet**  
motifs partiels recto et verso  
qui se complètent  
parfaitement par transparence

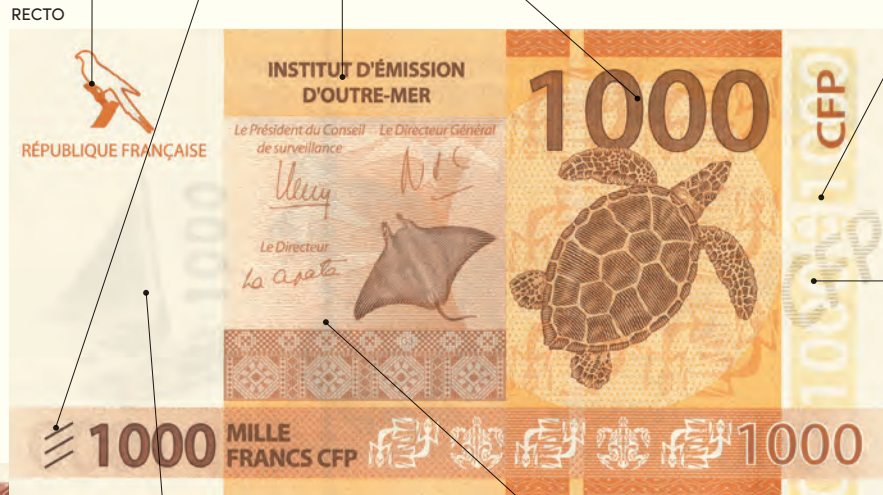


**2 • Impressions en relief**  
perceptibles au toucher

**3 • Bande brillante**  
valeur faciale et CFP  
couleur or/gris selon  
l'inclinaison du billet



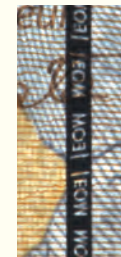
**4 • Impression en relief non encrée**  
motif CFP visible  
en lumière rasante



**6 • Filigrane**  
visible par transparence



**5 • Fil de sécurité**  
avec minilettes IEOM  
lisibles par transparence



**7 • Deux numéros de série identiques**  
dont un dans  
la couleur dominante  
du billet

5

1

## Le billet de 1 000 francs CFP

La thématique retenue pour ce billet est la faune terrestre ou marine. La couleur dominante est le beige orangé.

**Le recto** est illustré avec trois représentations symboliques de la Polynésie française.

- Les tortues (*honu*<sup>26</sup> en maori) : trois espèces sont connues dans les eaux polynésiennes : la tortue verte, la tortue à écailles et la tortue luth. Dans les temps anciens, les tortues qui ne pouvaient être consommées que par les rois et les reines étaient *tapu*<sup>27</sup> pour le peuple. Elles symbolisent la procréation. Elles demeurent un symbole de longévité et de sagesse.
- La raie est un symbole de liberté. Elle accorde la bienveillance des eaux. On la retrouve très fréquemment dans l'art tribal maori ainsi que comme motif de tatouage.
- Les tatouages. L'origine et la pratique du tatouage (*tatoo* ou *tatau* en maori) remontent à des centaines d'années dans le triangle polynésien. Selon la mythologie, les deux fils du dieu Ta'aroa, Mata Mata Arhru et Tu Ra'i po', ayant trouvé cette pratique décorative, en firent un usage abondant et l'enseignèrent aux hommes. L'écriture étant absente, les Polynésiens ont développé par cet art l'expression de leur identité, tant passée que future. Le tatouage marque une fonction dans la hiérarchie, soulignant les différences entre les sexes, rangs sociaux et la distinction entre clans. Il est aussi un rite initiatique pratiqué à l'adolescence, rite de passage de l'enfance à l'âge adulte.

**Le verso** est dédié à des illustrations relatives à la Nouvelle-Calédonie.

- Le cagou, qui figurait déjà sur les billets de la première gamme. Face à ses prédateurs, le cagou court rapidement et se cache, mais s'il ne peut pas fuir, il peut ouvrir ses ailes en éventail (position sur le billet) et dresser sa huppe sur sa tête. C'est le cri de cet oiseau, qui ressemble à un aboiement de

chien, qui lui a valu ce nom donné par les kanak.

- La perruche cornue est également un oiseau endémique à la Nouvelle-Calédonie que l'on trouve dans la chaîne montagneuse centrale. Sa population est réduite et connaît un déclin depuis quelques années. Le volatile est représenté perché sur une branche de niaouli, appelé aussi « l'arbre à peau » en raison des couches successives d'écorces de son bois. Ses feuilles sont connues pour leurs vertus curatives et relaxantes.
- À côté des *siapo* et *tapa* illustrant les îles Wallis et Futuna figurent des représentations de sternes blanches. Très répandue, cette espèce niche isolément ou en colonies dans les atolls, dans les arbres, sans faire de nids. Les pêcheurs interprètent la présence de sternes comme un indicateur de la présence de poissons. Un des îlots du lagon de Wallis, nommé Nukufotu, est plus communément appelé « l'île aux oiseaux ».

**Le motif de transvision** est une perruche, vue de profil et posée sur une branche. De nombreuses espèces de perruches sont recensées dans les trois territoires, dont certaines endémiques à la Nouvelle-Calédonie (perruche d'Ouvéa) ou à la Polynésie française (*vin*).

**Le filigrane** assemble la valeur faciale du billet et une image de pirogue à voile et à balancier.

26- Le terme *honu* se retrouve dans les langues des habitants des îles Scilly aux Samoa, des Tonga aux îles Salomon en passant par la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu.

27- *Tapu* (ou *tabu*) fait référence dans les sociétés polynésiennes à un interdit lié au sacré. Le mot français « *tabou* » vient de l'anglais « *taboo* », terme qui fut adopté par le capitaine britannique James Cook lors de son séjour aux Tonga en 1777.

**1 • Motif incomplet**

motifs partiels recto et verso qui se complètent parfaitement par transparence



RECTO

**2 • Impressions en relief**  
perceptibles au toucher



**6 • Filigrane**  
visible par transparence



**3 • Bande holographique partiellement démetallisée**  
effet arc-en-ciel et changement d'image selon l'inclinaison du billet



**4 • Impression en relief non encrée**  
motif CFP visible en lumière rasante

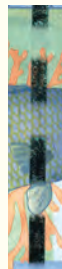


**5 • Fil de sécurité**

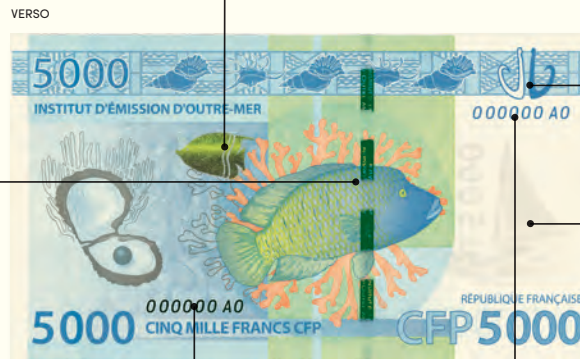
logo IEOM et mention INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER lisibles par transparence



**9 • Fil de sécurité métallisé à fenêtres**  
changement de couleur vert/bleu selon l'inclinaison du billet



**7 • Deux numéros de série identiques**  
dont un dans la couleur dominante du billet



VERSO

**8 • Motif dynamique**  
changement de couleur progressif jaune/vert selon l'inclinaison du billet



1

6



## Le billet de 5 000 francs CFP

La thématique retenue pour ce billet est la faune aquatique. La couleur dominante est le bleu.

**Au recto**, sont représentés deux poissons échappés de ce vaste aquarium que constituent les lagons et récifs calédoniens. Ce sont des poissons cochers, aux couleurs particulièrement vives, qui contribuent à la beauté des récifs de corail, avec d'autres espèces telles que les poissons clowns, les poissons papillons, les poissons chirurgiens, les poissons perroquets, les poissons anges...

Le nautilaire, motif secondaire de cette face, est un céphalopode endémique à la Nouvelle-Calédonie. Sa coquille est une merveille architecturale : une spirale logarithmique parfaite constituée de trente loges qui permettent la régulation de la flottabilité et dont la dernière seulement est occupée par l'animal. Son esthétisme en fait un symbole utilisé sur différents supports par les Néo-calédoniens.

**Au verso**, figurent un napoléon et une huître perlière. Le napoléon, également appelé *mara* en Polynésie française, est l'un des plus grands poissons de récifs. À cause de ses origines très anciennes, c'est un véritable fossile vivant. Il vit dans les eaux peu profondes des massifs coralliens. Très curieux, il s'approche naturellement des plongeurs.

L'huître nacrée et perlière (*pinctada margaritifera*) est indissociable du paysage des archipels des Tuamotu et des Gambier : la culture de la perle est devenue en trente ans une activité essentielle de l'économie polynésienne, notamment pour la population des atolls.

Les coquillages figurant sur les deux côtés du billet sont facilement observables dans le lagon de l'île de Wallis. Ce sont des conques et des *lambis lambis*, plus communément appelés « sept doigts » ou araignée. La conque, qui est le plus grand coquillage après le bénitier, est percée à sa base et sert de

trompe (ou « *toutoute* ») couramment utilisée dans toutes les îles du Pacifique.

**Le motif de transvision** est illustré par un hameçon. L'hameçon est dans la culture maori un symbole de puissance et d'autorité. Il est souvent une source d'inspiration pour des tatouages ou la confection de bijoux.

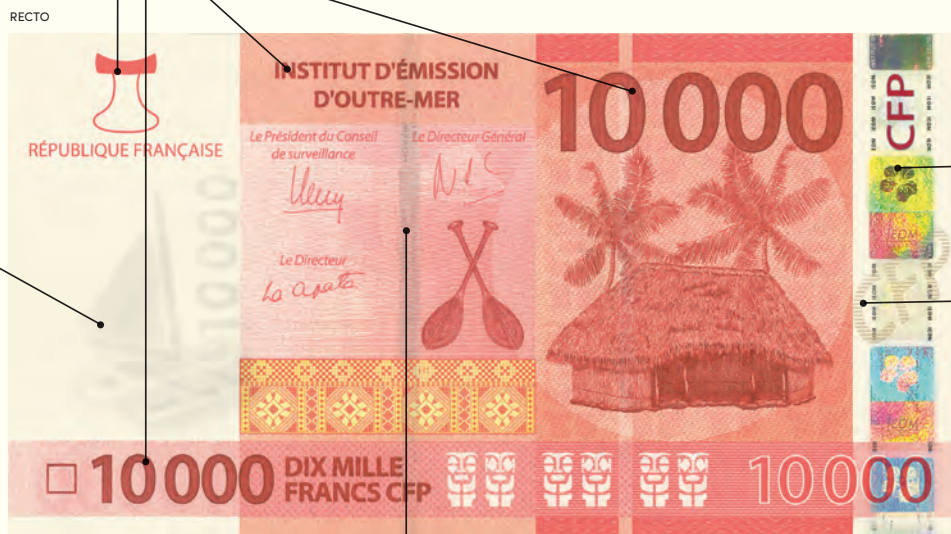
**Le filigrane** assemble la valeur faciale du billet et une image de pirogue à voile et à balancier.

**1 • Motif incomplet**

motifs partiels recto et verso qui se complètent parfaitement par transparence



**2 • Impressions en relief**  
perceptibles au toucher



**3 • Bande holographique partiellement démetallisée**

effet arc-en-ciel et changement d'image selon l'inclinaison du billet



**6 • Filigrane**  
visible par transparence



**4 • Impression en relief non encrée**  
motif CFP visible en lumière rasante



**5 • Fil de sécurité**

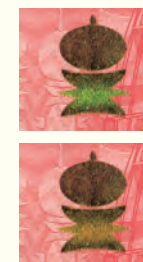
logo IEOM et mention INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER lisibles par transparence



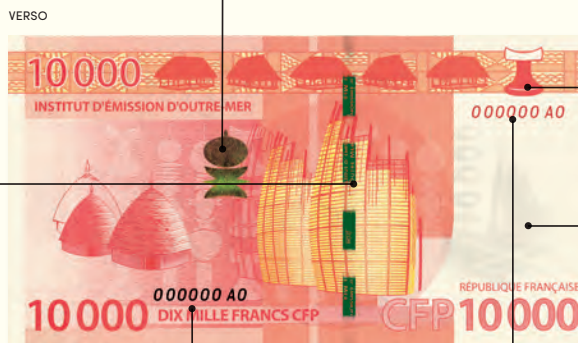
**9 • Fil de sécurité métallisé à fenêtres**  
changement de couleur vert/bleu selon l'inclinaison du billet



**8 • Motif dynamique**  
changement de couleur progressif jaune/vert selon l'inclinaison du billet



**7 • Deux numéros de série identiques**  
dont un dans la couleur dominante du billet



1  
6

## Le billet de 10 000 francs CFP

La thématique retenue pour ce billet est l'architecture. La couleur dominante est le rouge.

**Au recto**, l'iconographie montre un *fare*, des rames et des *tiki*. Le *fare* polynésien est une grande case traditionnelle oblongue dont le toit est recouvert de feuilles de pandanus et/ou de palmes. Ce toit repose sur une charpente en bois fixée par des cordelettes en bourre de coco. Il tient lieu d'habitation mais peut aussi être un lieu de réunion.

Les rames sont indissociables des pirogues à balancier (*va'a*) et du véritable engouement que suscite la pratique de ce sport (courses inter-îles, clubs...). Les rames sont fabriquées en bois de kauri, de basswood ou de purau. Elles sont souvent sculptées. Le *tiki* est l'ancêtre, mi-humain, mi-dieu, qui fut le premier homme. Il engendra les humains. On le trouve partout dans la culture maori, sous forme de sculptures, bijoux ou tatouages. Il est la force de la vie et de la nature. Il peut aussi être utilisé pour chasser les intrus. De nombreux *tiki* en pierre subsistent aux îles Marquises.

**Au verso**, figurent deux bâtiments emblématiques du centre culturel Tjibaou. Ce complexe où l'ethnologie se mêle à l'architecture a été inauguré en mai 1998. Il est l'œuvre de l'architecte Renzo Piano, sur la base d'un cahier des charges défini par l'Agence pour le développement de la culture kanak (ADCK). Le centre culturel, par la taille de ses bâtiments qui rappellent des cases traditionnelles dans un environnement de verdure de huit hectares, se pose dans le paysage calédonien. Un jardin ethno-botanique a été aménagé, en respectant les principes de l'habitat traditionnel organisé autour d'une allée, espace de référence où se déroule la vie domestique et cérémonielle, qui relie les cases aux champs de cultures vivrières.

Une case ronde, symbole de la culture mélanésienne, figure

aux côtés du centre Tjibaou, marquant le contraste et la complémentarité entre l'architecture moderne et l'habitat traditionnel. La case ronde sert tantôt de lieu des cérémonies ou palabre (grande case) tantôt d'habitation ou de local annexe servant de greniers à ignames.

Des habitations traditionnelles des îles Wallis et Futuna sont représentées sur cette face du billet ; leur dénomination est *fale* (se prononce falé).

Ainsi, par des choix non concertés des trois géographies sur le graphisme de leurs billets de banque, le billet de 10 000 francs CFP représente sur la même coupure les trois types d'habitat traditionnel (*fare*, *fale* et case ronde), montrant l'attachement et la place encore importante de ces constructions pour les populations locales.

**Le motif de transvision** est un pilon en pierre. Souvent associé au travail du fruit de l'arbre à pain, cet outil a été employé pour des préparations culinaires (exemple : la *poi* polynésienne). Il est fréquemment taillé dans de la roche (exemple : le basalte).

**Le filigrane** assemble la valeur faciale du billet et une image de pirogue à voile et à balancier.

## La mise en circulation

### Le calendrier adopté

Le calendrier de passage à la nouvelle gamme a été adopté par le Conseil de surveillance de l'IEOM du 18 décembre 2012, en prenant en compte des éléments connus de la circulation fiduciaire (nombre de billets à remplacer, délai de rotation des coupures dans chacun des territoires) et après avoir recueilli l'avis des trois places bancaires. Considérant qu'il était nécessaire de prévoir une double circulation des billets de l'ancienne et de la nouvelle gamme pendant une période suffisamment longue pour ne pas pénaliser les populations les plus éloignées, l'IEOM a décidé une période de double circulation de plusieurs mois.

Conformément au calendrier ainsi arrêté, les nouveaux billets ont été mis en circulation dans les trois collectivités le 20 janvier 2014. La circulation simultanée des billets des deux gammes s'est étendue du 20 janvier au 30 septembre 2014, période durant laquelle il était possible de régler ses achats soit avec les anciens billets soit avec les nouveaux. À partir du 20 janvier 2014, les distributeurs automatiques et les guichets des banques ont délivré progressivement des billets de la nouvelle gamme, tandis que les commerçants rendaient la monnaie avec des billets de la nouvelle gamme, de façon à retirer rapidement de la circulation les anciens billets.

### Le déploiement dans les territoires

La logistique mise en place dans chaque collectivité a tenu compte des particularités géographiques

des territoires et de l'implantation bancaire. Les opérations de mise en circulation ont ainsi été élaborées en concertation avec les filières fiduciaires locales (établissements bancaires et offices postaux, Trésor public, transporteurs de fonds, sociétés chargées de la maintenance des distributeurs...). Des réunions de place se sont tenues dans chacun des territoires tout au long de l'année 2013, pour préparer l'opération d'un point de vue logistique et adopter vis-à-vis de la population des règles communes de retrait et d'échanges.

Malgré des scénarii différents d'un territoire à l'autre, le déploiement de la nouvelle gamme a comporté des similitudes.

Des procédures de test ont été définies en amont afin que les matériels de comptage, de tri ou de délivrance de nouveaux billets puissent le moment venu être adaptés aux caractéristiques physiques des nouveaux billets (format, grammage, etc.).

Le pré-positionnement des nouvelles coupures auprès des acteurs de la filière fiduciaire (transporteurs de fonds, banques et Office des postes et télécommunications) a été autorisé par l'IEOM plusieurs jours avant la date de mise en circulation officielle, permettant ainsi de tenir compte des contraintes de transport dans les îles ou les zones isolées.

Compte tenu de ces mêmes contraintes géographiques et des moyens qu'il était possible d'affecter à l'opération (non « extensibles » en milieu insulaire), le principe d'une diffusion progressive

Guides pratiques  
mis à disposition du public  
à l'approche de l'introduction  
des nouveaux billets.





**Affiche de présentation des billets de la nouvelle gamme pour Wallis-et-Futuna.**

des billets de la nouvelle gamme a été retenu. Cette position a été facilitée par la durée de la période de double circulation (plus de huit mois).

Des mesures complémentaires de convoyage ont été mises en place à l'initiative de certaines places bancaires, avec l'appui des forces de l'ordre, permettant ainsi de mobiliser des moyens de transport en adéquation avec les montants et volumes transportés.

## L'accompagnement du passage à la nouvelle gamme

### Les formations à l'authentification des nouveaux billets

Quelques mois avant l'introduction des nouveaux billets en francs CFP, l'IEOM a proposé aux professionnels des formations à leur authentification. Ces formations s'inscrivent dans le cadre de la prévention contre la contrefaçon ; un changement de gamme constitue une période sensible à cet égard, puisque par définition, les professionnels ne connaissent pas les nouveaux billets.

Les formations dispensées par l'IEOM se sont adressées à des « formateurs-relais », qui ont ensuite eu pour mission de préparer leurs collègues ou collaborateurs. Les professionnels désignés manipulent dans leur activité courante de grandes quantités de billets : personnel des banques et des sociétés de transport de fonds, grande distribution et petits commerces, restaurateurs, artisans, certaines administrations... Les forces de l'ordre (douaniers, gendarmes, brigades financières) ont été associées au dispositif puisqu'elles sont susceptibles d'intervenir en cas de faux-monnayage.

**SIGNES RECONNAISSABLES AU TOUCHER**

Impression en taille douce (impression en relief) spécifique à chaque coupure :

<b>500 F CFP</b>		Dimensions : 120 x 66 mm Couleur dominante : vert Thématique : la Flore
<b>1 000 F CFP</b>		Dimensions : 126 x 66 mm Couleur dominante : brun/oranger Thématique : la Faune
<b>5 000 F CFP</b>		Dimensions : 132 x 73 mm Couleur dominante : bleu Thématique : la Faune aquatique
<b>10 000 F CFP</b>		Dimensions : 138 x 73 mm Couleur dominante : rouge Thématique : l'Architecture

**APPRENEZ À RECONNAÎTRE**

## LES NOUVEAUX BILLETS EN F CFP

**Guide pratique**

www.nouveauxbillets.nc | www.nouveauxbillets.gf | www.nouveauxbillets.wf

**Guide pratique mis à disposition des publics « fragiles » (personnes âgées, malvoyantes, en situation de handicap...).**

La formation proposée s'est appuyée sur la méthode officielle de la Banque centrale européenne, dite méthode TRI (Toucher, Regarder, Incliner : voir page 43), qui permet en quelques gestes simples d'authentifier rapidement un billet reçu à l'occasion d'un paiement.

Hormis le volet relatif aux signes de sécurité (avec un temps réservé à la manipulation des billets), les formations ont permis une préparation concrète au changement de gamme, en sensibilisant les professionnels au dispositif de double circulation, à la tenue des caisses, au changement de format des coupures, etc.

### La campagne de communication

Le passage à la nouvelle gamme s'est accompagné d'une large campagne de communication. Plusieurs cibles de communication ont ainsi été identifiées, selon leur rôle et leurs préoccupations vis-à-vis d'un tel changement, telles que le grand public, les professionnels (banquiers, commerçants, artisans, grande distribution...), les visiteurs étrangers ou résidents internationaux, mais aussi les publics dits « fragiles » (personnes âgées, malvoyantes, en situation de handicap...).

Conçue avec l'agence *On en parle !* (voir le témoignage de Didier Blanchard page 75), la campagne de communication visait principalement à faciliter l'appropriation des nouveaux billets par le grand public en expliquant les bénéfices liés à ce changement : des billets plus modernes, mieux sécurisés, plus maniables, accessibles au plus grand nombre (notamment grâce aux signes destinés aux malvoyants) et aux graphismes représentatifs du

**Bloc feuillet de 4 timbres-poste émis en Nouvelle-Calédonie.**



**Enveloppe premier jour reprenant les motifs du billet de 500 francs CFP émise à Wallis-et-Futuna.**





Planche illustrée de dix timbres-poste reprenant les motifs du billet de 5 000 francs CFP émise en Polynésie française.

Pacifique. Le deuxième objectif de la campagne consistait à expliquer concrètement aux usagers la « mécanique » de passage à la nouvelle gamme : que va-t-il se passer ? à quelle période ? pour quels publics ?

Ainsi, la campagne de communication déployée par l'IEOM s'est décomposée en trois phases distinctes.

La première phase, dite d'appropriation, a débuté le 21 octobre 2013, c'est-à-dire trois mois avant l'introduction des nouvelles coupures. Elle a permis de sensibiliser la population à l'arrivée des nouveaux billets par la découverte de leurs visuels.

La deuxième phase a été lancée le 6 janvier 2014, soit quelques jours avant la mise en circulation effective (20 janvier) : l'objectif était de mettre l'accent sur les signes de sécurité. Les règles de circulation applicables aux billets de l'ancienne gamme ont été rappelées à cette occasion.

La troisième phase, située en fin de période de double circulation, avait pour objectif d'attirer l'attention du public sur l'imminence de la privation du cours légal des anciennes coupures et sur les modalités d'échanges des billets de l'ancienne gamme aux guichets des agences de l'IEOM après le 30 septembre 2014.

Une vaste palette d'outils de communication a été déployée afin de faire connaître les nouveaux billets, leurs caractéristiques et le calendrier de passage à la nouvelle gamme :

- des sites internet dédiés par géographie ([www.nouveauxbillets.pf](http://www.nouveauxbillets.pf), [www.nouveauxbillets.nc](http://www.nouveauxbillets.nc), [www.nouveauxbillets.wf](http://www.nouveauxbillets.wf)) en complément du site institutionnel ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)) ;

- des messages radio et télévisés en français, en tahitien, en wallisien et en futunien. Les films ont été doublés en langue des signes ;
- des dépliants de présentation rédigés en français (avec des traductions en wallisien) et en anglais, dont une version pour malvoyants ;
- des affiches d'information générale et des affichettes portant sur les signes de sécurité pour les hautes et les basses dénominations ; une publication de l'IEOM (Note expresse n° 114 de janvier 2014) intitulée « Caractéristiques et règles d'utilisation du franc Pacifique ».

Le personnel des agences IEOM de Nouméa, Papeete et Mata'Utu a pris une part active dans la diffusion des messages à l'aide d'interviews auprès des médias et de séances d'information, formelles (par exemple : animation de réunions afin de former des relais d'opinion qui agiront auprès des différentes populations ciblées) et informelles (actions sur les marchés ou en centre ville, séances d'information dans les mairies...).

Autre fait notable en matière de communication, les trois agences IEOM ont collaboré simultanément avec les services philatéliques des agences postales<sup>28</sup> afin que soient émis des timbres à l'effigie de la nouvelle gamme de billets. Ces timbres-poste, envisagés comme un vecteur de communication puissant par leur usage fréquent, se sont aussi révélés être des objets commémoratifs de ce changement historique, au-delà des seuls philatélistes.

*28- Offices des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, Service des postes et télécommunications de Wallis-et-Futuna.*

CHAPITRE



# TREIZE TÉMOIGNAGES SUR LA CRÉATION ET L'ÉMISSION DES BILLETS IEOM





Détail de la maquette du recto  
du billet de 10 000 francs CFP  
émis par l'IEOM en 1986.

« **Le passage du franc CFP à l'euro dans les TOM... ou chronique d'un scénario suspendu...** » p. 58

par Thierry Cornaille, directeur de l'IEOM à Paris de septembre 2002 à janvier 2006,  
directeur général de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) de mars 2006 à février 2014,  
membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis juin 2014

« **Les plus beaux billets du monde ?** » p. 59

par Patrick Besse, directeur de l'IEOM de février 2006 à septembre 2012

« **Présentation de la nouvelle gamme de billets à l'hôtel de Matignon** » p. 61

par Francis Roche Toussaint, directeur adjoint au siège de l'IEOM de septembre 2007 à septembre 2013

« **Une expérience peu commune** » p. 62

par Sophie Eugène, graphiste des nouveaux billets en francs CFP

« **Le requin** » p. 64

par Thierry Beltrand, directeur de l'agence IEOM de Nouméa de septembre 2009 à septembre 2013

« **Nouveaux francs CFP : une gamme résolument moderne** » p. 65

par Emmanuel Devaux, directeur commercial à la direction générale de la Fabrication des billets  
de la Banque de France

« **Au cœur du projet** » p. 66

par Valérie Macabies, responsable adjointe de division au siège de l'IEOM de novembre 2009 à juillet 2014

« **Le franc CFP 2014 : une réussite collective en Nouvelle-Calédonie !** » p. 67

par Charles Apanon, directeur de l'agence IEOM de Nouméa

« **L'histoire d'une équipe soudée** » p. 68

par Joseph Boesari, Marjorie Richaud, Françoise Jouneau et Jason Wahoo  
du service de l'émission de l'agence IEOM de Nouméa

« **Une campagne de proximité pour les archipels éloignés** » p. 70

par Pierre-Yves Le Bihan, directeur de l'agence IEOM de Papeete

« **Une découverte insolite à Futuna** » p. 73

par Guy Delamaire, directeur de l'agence IEOM de Mata'Utu

« **Les formations à l'authentification des nouveaux billets** » p. 74

par Anthony Bouguier, volontaire de Service civique à l'agence IEOM de Mata'Utu

« **Communiquer sur la nouvelle gamme, ou comment réaffirmer la valeur de lien du franc CFP  
entre les territoires français du Pacifique** » p. 75

par Didier Blanchard, directeur de l'agence de communication *On En Parle !*

## **L**e passage du franc CFP à l'euro dans les TOM... ou chronique d'un scénario suspendu...

Dès 1999, les députés néo-calédoniens Jacques Lafleur et Pierre Frogier ont émis le souhait de voir la Nouvelle-Calédonie renoncer au franc Pacifique pour adopter l'euro afin, disaient-ils, de « favoriser son développement économique et social ».

En réponse, le ministre Dominique Strauss-Kahn indiquait que la Nouvelle-Calédonie était engagée dans un processus de réforme institutionnelle et qu'il convenait au préalable de bien mesurer la portée d'une introduction de l'euro et de s'assurer de sa conformité à l'intérêt et au souhait de la majorité de ses habitants. C'était donc bien une première fin polie de non-recevoir...

Quelques années après, le débat sur l'introduction de l'euro s'est ravivé pendant la campagne présidentielle de 2002. La thèse de l'introduction de l'euro est fortement soutenue par les milieux économiques et par les responsables politiques du « Rassemblement », qui s'appuient notamment sur les rapports et déclarations du professeur Christian de Boissieu ou de l'ancien commissaire européen Yves-Thibault de Silguy. Les arguments généralement invoqués par ces partisans de l'introduction de l'euro sont :

- la fixation irréversible de la parité euro/franc CFP ;
- la stabilité et la crédibilité de la nouvelle monnaie sur le plan international ;
- la présence de l'euro dans le Pacifique.

En juillet 2003, le président Jacques Chirac en visite en

Nouvelle-Calédonie, déclare que le passage à l'euro serait possible à condition que les trois territoires du Pacifique expriment explicitement ce souhait.

Un groupe de travail est alors mis en place (ministères des Finances, de l'Outre-mer, des Affaires étrangères, Banque de France et IEOM), auquel j'ai activement participé en ma qualité de directeur de l'IEOM à Paris. Un rapport sera établi<sup>29</sup> permettant aux autorités locales de prendre connaissance des conséquences juridiques, économiques, fiscales, douanières... d'une introduction de l'euro et précisant que la décision reviendrait *in fine* aux autorités européennes.

En janvier 2005, je suis chargé de répondre aux questions techniques de la délégation néo-calédonienne participant au Comité des signataires. Tous les élus ont été intéressés par le sujet et un peu surpris de me retrouver devant eux. Mais durant cette année 2005 un seul territoire, la Polynésie française, a émis le vœu de passer à l'euro, la collectivité de Wallis-et-Futuna indiquant qu'elle suivrait la position de la Nouvelle-Calédonie. Bien qu'à l'origine de cette démarche, la Nouvelle-Calédonie n'a finalement pas exprimé officiellement sa position en raison, vraisemblablement, des discordances politiques de l'époque et de l'approche des échéances institutionnelles d'importance. On ne choisit pas une nouvelle monnaie pour une période limitée dans le temps... !

Au total, ces études ont été une expérience particulièrement enrichissante pour moi au travers d'échanges avec de nombreux experts tant à Paris qu'à Bruxelles. J'ai ressenti aussi une certaine fierté en tant que Néo-calédonien, directeur de l'IEOM à Paris après trente ans de vie professionnelle passée dans cette banque centrale des territoires français du Pacifique...



### Témoignage de Thierry Cornaille

Directeur de l'IEOM à Paris de septembre 2002 à janvier 2006, directeur général de la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) de mars 2006 à février 2014, membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie depuis juin 2014

*29- Rapport inter-administrations (groupes de travail juridique et économique) « Introduction de l'euro en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna » (2004).*



## Témoignage de Patrick Besse

Directeur de l'IEOM  
de février 2006  
à septembre 2012

Maquette originale du recto du billet  
de 10 000 francs CFP de 1986,  
œuvre de Pierrette Lambert.



## Les plus beaux billets du monde ?

Aussi loin que remontent mes souvenirs, notamment lors de mon premier séjour en Polynésie, il est bien certain que la beauté des paysages, des fonds marins (et de leur faune), des fleurs, des cultures différentes d'un archipel à l'autre... se retrouvaient sur les billets de l'IEOM, d'aucuns n'hésitant pas à les qualifier de « plus beaux billets du monde ». Je ne sais si on peut aller jusque là, mais il est vrai qu'ils étaient beaux.

Quand, des discussions en Nouvelle-Calédonie, émergea la mise en application des dispositions de l'accord de Nouméa relatives aux signes identitaires, il apparut rapidement que l'un des points les plus faciles à mettre en œuvre, vu du côté politique, était celui du graphisme des billets de banque. Vu de la fenêtre des responsables de l'Institut d'émission, c'était à la fois un moment de tristesse à l'égard de « notre » gamme historique et l'annonce d'une période difficile. Cependant, instruits par l'expérience de l'introduction de l'euro dans les DOM, nous savions que ce projet allait être riche en idées et en réflexions et donnerait matière à rapprochement entre siège et agences et aussi entre les agents. De plus, à la différence de l'euro, nous étions responsables de la totalité de l'opération, de la conception des billets à leur mise en circulation. Les équipes furent ainsi faciles à motiver : c'est une expérience que l'on ne fait en général qu'une fois dans sa vie professionnelle.

Les quelques-uns d'entre nous qui avions en

mémoire les opérations euro se sont attelés à la tâche rapidement, même si les décisions politiques n'étaient pas encore prises. Il fallait devancer l'appel, réfléchir à l'organisation des travaux et préparer la conception des futurs billets. Sur ce dernier point, l'appui de la direction générale de la Fabrication des billets de la Banque de France fut déterminant. Sur le premier point, nos expériences et notre connaissance du terrain nous permettaient de faire face.

Si la gestion interne du projet ne posa pas de problème majeur grâce à la réactivité et à la capacité de réflexion et d'engagement des équipes, la gestion du domaine politique externe fut plus compliquée. En effet nous allions concevoir et fabriquer des billets de banque, produits techniquement complexes et qui doivent répondre à des critères très précis, tout en restant dans des coûts acceptables. Tout ceci était inconnu des décideurs qui peuvent avoir une vision politique peu compatible avec lesdits critères et les techniques de fabrication. Il a donc fallu mettre en œuvre, tant à Paris que dans chaque collectivité du Pacifique, toute une stratégie de gestion amont de ce projet et d'explication auprès des tutelles et des décideurs politiques locaux. Je garderai le souvenir de réunions à haut niveau où il m'a fallu combattre des idées telles que celle de conserver une face de l'ancienne gamme avec une face de la nouvelle...

Notre argumentaire fut bien étayé par le fait que la nouvelle gamme allait coûter beaucoup moins cher puisqu'elle serait fabriquée selon les standards des billets actuels, ce qui n'était plus le cas de l'ancienne gamme. Le fait que soient choisies les propositions d'une graphiste établie en Nouvelle-Calédonie a été

un atout important ; sa capacité de discussion avec les spécialistes de la Banque de France en a été un autre. Le projet se doublait d'évolutions internes fortes avec le changement des matériels de tri des billets, voire de destruction. Ceci, bien sûr, sans oublier toute la communication qu'il allait falloir mettre en œuvre. Bref, un projet qui englobait plusieurs autres, avec de nombreuses contraintes croisées.

Bien sûr, il y a eu des discussions entre nous, notamment sur le choix de certains motifs, en particulier le fameux requin<sup>30</sup> que je trouvais trop proche d'un autre requin mécanique de bande dessinée, ce qui me paraissait incompatible avec le sérieux d'un billet de banque ! Mais l'implication de tous à l'IEOM, en agence et au siège, à la Fabrication des billets de la Banque de France, chez nos partenaires banquiers, transporteurs de fonds, forces de l'ordre, chez nos tutelles, chez les fournisseurs de matériels... a fait de ce projet une réelle réussite et un sans-faute. Je rends un hommage tout particulier aux équipes de caisses des agences, aux directions de celles-ci et à l'équipe du siège qui a mené ce beau projet depuis le début. Passant, à titre privé, en Nouvelle-Calédonie quelques semaines après la mise en circulation des nouveaux billets, je n'ai finalement pas eu de regret car cette nouvelle gamme est belle, très belle... peut-être même la plus belle du monde !

*30- Voir témoignage de Thierry Bertrand page 64.*



## Témoignage de Francis Roche Toussaint

Directeur adjoint  
au siège de l'IEOM  
de septembre 2007  
à septembre 2013

## P résentation de la nouvelle gamme de billets à l'hôtel de Matignon

Le graphisme des billets fait partie intégrante de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998, au titre des signes identitaires du pays avec le nom, le drapeau, l'hymne, la devise qui « devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous ».

Pour la conception du graphisme des billets, un concours a été organisé en novembre 2007 dont les résultats ont fait l'objet d'une loi du pays promulguée le 30 septembre 2010. À sa suite, le Conseil de surveillance de l'IEOM a décidé le 8 décembre 2010 de lancer le projet de renouvellement des anciens billets. Il m'a été demandé de le présenter au Comité des signataires de l'accord de Nouméa qui s'est tenu le 8 juillet 2011 à l'hôtel de Matignon sous la présidence du premier ministre, François Fillon. Le Comité devait approuver une gamme unique pour les trois collectivités du Pacifique avec une face calédonienne, une face polynésienne et pour Wallis-et-Futuna des signes identitaires figurant sur chacune des faces.

Le Comité se réunissait dans un lieu magnifique : la chapelle de l'hôtel de Matignon qui a conservé son superbe décor doré du XVIII<sup>e</sup> siècle.

J'étais accompagné par Emmanuel Devaux, directeur commercial de la Fabrication des billets de la Banque de France. Avant la réunion, nous avons

pu assister à un moment rare : la coutume faite dans le hall d'entrée de la chapelle entre le sénateur, Pascal Sihaze et le premier ministre, François Fillon. Ce sénateur avait apporté un chambranle entouré d'un manou, un coupon d'étoffe. Ce fut un échange de mots très aimables pour, selon la tradition kanak, se connaître et se reconnaître. Le sénateur acheva son discours en priant le premier ministre de « saluer de sa part son grand chef ».

Puis les membres des délégations pénétrèrent dans les ors de la chapelle pour examiner les sujets à l'ordre du jour : les transferts de compétences, la réflexion stratégique sur la filière minière et industrielle du nickel et les signes identitaires.

À l'issue de mon intervention, le Comité des signataires approuva le dispositif, proposé par l'IEOM, d'une gamme unique de billets pour le Pacifique avec la nécessité de recueillir l'avis de la Polynésie française et du territoire de Wallis-et-Futuna.

La création de la nouvelle gamme de billets en francs CFP était lancée sous les meilleurs augures, dans un lieu historique, en respectant les règles de la tradition kanak.

## Une expérience peu commune

Travailler jour après jour sur un projet tel que la création d'une gamme de billets, est l'expérience la plus enrichissante et exaltante que j'ai pu vivre en tant que graphiste. Sans compter les moments de doute et d'angoisse face à la difficulté et à l'ampleur de la tâche, mais fort heureusement, ces incertitudes ne sont venues que progressivement. Malgré ces périodes, peut-être propres à tout créateur, je n'ai à aucun moment regretté le choix de m'être lancée dans cette gigantesque aventure qui représentait pour moi beaucoup plus qu'un travail. En arrière plan de ce contrat, il y avait aussi une reconnaissance de la Nouvelle-Calédonie, dont je n'étais pas native mais où j'avais choisi de poser mes valises en juillet 1989. Cette considération m'a portée pendant toute la durée de ces mois de labeur mais aussi bien après.

Deux années s'étaient écoulées suite au concours des signes identitaires pour le nouveau graphisme des billets de banque, où j'avais remporté deux premiers prix pour les billets de 500 et 5 000 francs CFP et deux deuxièmes prix pour les billets de 1 000 et 10 000 francs CFP, quand je reçus un appel du directeur de l'IEOM, me proposant de travailler sur la nouvelle gamme de billets pour les territoires français du Pacifique. Je devais garder les grandes lignes, c'est-à-dire les thématiques, les couleurs, l'architecture, le style graphique ainsi que les motifs que j'avais choisis librement en 2008 pour le concours et je devais y intégrer des signes identitaires de

Wallis-et-Futuna ainsi que de la Polynésie française, tout en respectant un cahier des charges très strict. Il m'a fallu faire de nombreuses recherches iconographiques afin de représenter au plus juste, tout en restant dans une certaine cohérence, les deux autres collectivités. J'ai eu la chance de travailler dans le passé à Tahiti, ainsi que de vivre à Wallis plus d'une année. La difficulté était de trouver suffisamment de motifs symboliques afin d'offrir un large choix qui parlerait à la sensibilité de tous, sans entraîner de polémique.

Les premières semaines, j'avais eu carte blanche dans mon travail créatif ainsi que dans la mise en page des illustrations relatives à la Polynésie et à Wallis-et-Futuna. Je fis beaucoup de croquis et de dessins préparatoires avant de m'arrêter sur ceux qui seraient choisis. Presque chaque vendredi soir, accompagnée de Thierry Beltrand (alors directeur de l'IEOM à Nouméa), et de Pascal Richer (directeur adjoint), nous participions à une vidéoconférence avec la Banque de France. Ce fut mes premiers contacts avec les techniciens du service Produits nouveaux de la Fabrication des billets. À chaque rendez-vous hebdomadaire, le projet s'affinait et mon espace de liberté se rétrécissait devant les impératifs de fabrication. Je remarquais que certains dessins qui me semblaient faciles à reproduire, devenaient un véritable casse-tête face aux exigences particulières des procédés d'impression fiduciaire avec lesquels ils seraient représentés. Il me fallait aussi tenir compte des espaces réservés aux signes de sécurité particulièrement nombreux et spécifiques. Pendant les trois mois d'un travail pas tout à fait solitaire à Nouméa, puisque Thierry



### Témoignage de Sophie Eugène

Graphiste  
des nouveaux billets  
en francs CFP  
(photo : Rémy Moyen)

29- Rapport  
inter-administrations  
(groupes de travail  
juridique  
et économique)  
« Introduction  
de l'euro en  
Nouvelle-Calédonie,  
en Polynésie française  
et à Wallis-et-Futuna »  
(2004).

Beltrand a toujours été présent quand j'en avais besoin, j'avais donné naissance à des prémaquettes très évoluées et déjà assez proches de ce que seraient les futurs billets des trois territoires, mais je ne devinais encore rien du travail qui allait suivre. Je fus, à ce moment-là, invitée à me rendre à Chamalières, au cœur même de la Fabrication des billets de la Banque de France. Je rencontrai ainsi toutes les personnes qui avaient orienté et suivi l'élaboration de mes prémaquettes. Bien que je reçusse un accueil très chaleureux, mes premières heures dans les locaux de la Banque de France furent plutôt déroutantes. Ce monde si éloigné du mien me surprenait et m'intimidait un peu. Je compris très vite que j'étais face à des personnes passionnées, attentives à mon travail, dans le désir de me guider au mieux et de comprendre exactement mes intentions. Je m'installai sur le bureau prévu à cet effet dans l'espace réservé aux photgraveurs et infographistes, le travail en groupe pouvait commencer. Je me lançai dans un décorticage minutieux de tous les éléments entrant dans la mise en page des billets, chaque étape ayant une importance cruciale. Le choix et l'ajustement des couleurs nous demandèrent trois jours puis il y eut encore une longue réflexion sur les transvisions, sur le filigrane, sur certains motifs, sur les espaces réservés aux signes de sécurité. Je consacrai ainsi beaucoup de mon temps, avec chaque technicien, à faire et refaire les dessins jusqu'à obtenir un résultat qui nous convienne, tant sur le plan visuel que technique.

Au fur et à mesure des jours qui passaient, je comprenais mieux les impératifs de la fabrication

d'un billet, je me rendais compte aussi que la place réservée à la créativité, même si elle avait été très largement possible et encouragée au début du projet, se trouvait bridée et contrôlée pour s'adapter à un produit fini très complexe et secret. Les quinze jours en immersion dans le monde de la fabrication fiduciaire ont été nécessaires et indispensables pour le passage de la prémaquette à celui de la maquette.

En fin 2011, au moment de quitter cet univers, ce qui ne se fit pas sans émotion et sans regret, je laissais derrière moi un travail très abouti mais qui nécessitait encore beaucoup d'heures d'ajustement. Je continuai encore pendant quelques semaines à donner mon avis et apporter quelques modifications. Puis il y eut un grand silence. Un appel de l'IEOM m'informa que les billets sortiraient le 20 janvier 2014. De longs mois étaient passés et j'avais déjà pris de la distance avec toutes les émotions vécues durant toutes les étapes du projet. Je n'arrivais pas à imaginer mon ressenti le jour J de la mise en circulation de la nouvelle gamme. Bien qu'ayant déjà vécu, à travers mon travail artistique, l'œil critique d'autrui, je sentais une réticence intime et stressante et j'appréhendais le moment à venir. Il y a une différence entre une galerie, un studio de publicité et toute une population.

Cela est arrivé dans une station-service, sur la route qui monte vers le Nord, vers la brousse comme on dit ici. Pas si loin de l'endroit où je suis tombée sous le charme de ce pays, il y a presque vingt-cinq ans maintenant. Deux billets de 5 000 francs CFP qui passent de la main d'un inconnu à la main d'une pompiste diligente. Ils font des commentaires et je

les écoute furtivement. Ils ne devinent rien de mon indiscretion et de mon trouble. Ceux-là sont sous le charme. C'est idiot, je suis émue, pas fière, non, juste émue et j'ai une pensée très forte pour toutes les personnes qui m'ont entourée à Chamalières, à Nouméa pendant l'élaboration de ce travail hors norme. Cet instant « cadeau », j'aimerais le partager avec eux maintenant. Leur rendre un peu de ce qu'ils m'ont apporté. Je remonte dans ma voiture et reprends ma route à travers les plaines rousses de l'Ouest. Quelque chose a changé en moi. Mais je n'en dirai pas plus...

## L e requin

Dans les trois mois qui nous étaient impartis, Sophie Eugène (la graphiste de la nouvelle gamme), Pascal Richer (mon adjoint) et moi-même, devions concevoir, notamment, deux propositions pour la face polynésienne de chaque coupure. Pour cela, la seule base de départ dont nous disposions était : le thème général (faune aquatique par exemple pour le billet de 5 000 francs CFP) et la couleur dominante de chaque coupure.

Quand vint le tour du billet de 5 000 francs CFP, Sophie nous proposa comme motifs principaux : la tortue d'une part, et le requin d'autre part.

Un consensus émergea rapidement entre nous trois sur la tortue (symbole de Bora-Bora, elle est la sagesse, la fidélité, la fécondité et la longévité). Par contre, le requin se heurta aussitôt à la réticence de Pascal. Je tentai, avec Sophie, de le convaincre de « dépasser » la référence « triviale » aux « requins de la finance », à l'affairisme... ; en mettant en avant que, pour les Polynésiens, le requin est un animal positif : il participe à l'équilibre du lagon en éliminant les poissons blessés ou malades et représente la justice, les ancêtres, la tradition.

Mais le coup de grâce fut porté lors de la visioconférence hebdomadaire, lorsque nos interlocuteurs parisiens, fort embarrassés par le choix du requin (rappelons qu'à cette époque, la crise financière de 2008 était encore dans tous les esprits...), firent en outre valoir qu'il faisait un peu trop penser au petit sous-marin en forme de requin qui orne la couverture de la bande dessinée

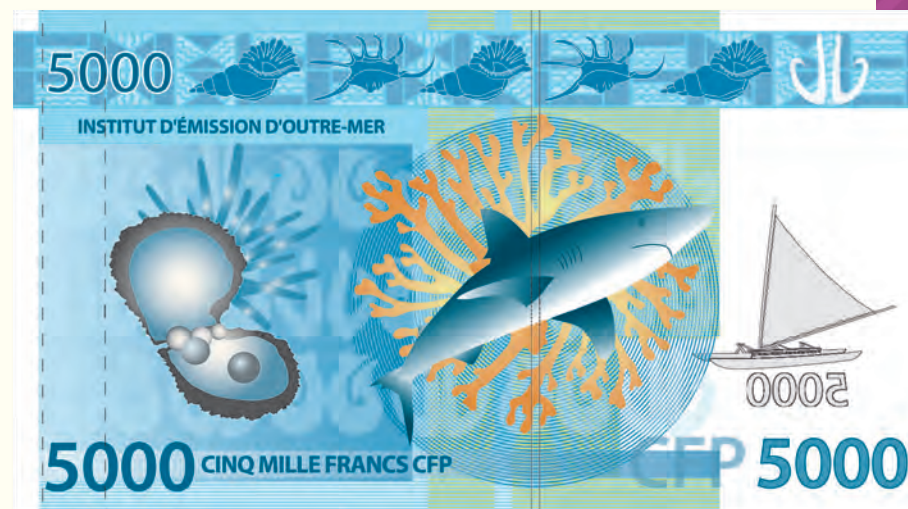
« Tintin - le trésor de Rackham le Rouge ». Ils nous demandèrent donc un motif de remplacement... Ce fut la raie (qui, nageant comme si elle volait, représente la liberté).

Finalement, loin de nos propositions initiales, c'est finalement le napoléon, gros poisson de récif, qui figure aujourd'hui sur le billet de 5 000 francs CFP, cependant que la tortue et la raie figurent sur celui de 1 000 francs CFP. Quant au requin, qui fait l'objet désormais d'une protection particulière en Polynésie, il a bel et bien disparu des billets en francs CFP... à ma grande déception !



### Témoignage de Thierry Beltrand

Directeur de l'agence IEOM  
de Nouméa de septembre 2009  
à septembre 2013



Projet non retenu  
pour le verso du billet  
de 5 000 francs CFP 2014.





## Témoignage d'Emmanuel Devaux

Directeur commercial  
direction générale  
de la Fabrication des billets  
Banque de France

### **N**ouveaux francs CFP : une gamme résolument moderne

Avec plus de quarante ans d'existence pour les plus anciens et presque trente pour les plus récents, les billets de la gamme IEOM donnaient l'impression d'avoir toujours existé et d'être appelés à perdurer. Plus de deux générations d'imprimeurs ont manipulé ces feuilles avec leurs billets de taille imposante, à la riche palette de couleurs et chargés de détails, dont la conception dite « trait sur trait », est si caractéristique de l'école française du billet de banque.

Ainsi, quelle ne fut pas notre surprise lorsque nous avons été contactés par l'IEOM pour travailler sur ce qui allait devenir sa future gamme de billets. De surcroît, les conditions de réalisation de cette dernière allaient nous amener à sortir de nos schémas habituels. Ainsi, d'une gamme accrochée à l'histoire, nous allions faire un bond dans le présent, voire dans l'avenir. En effet, nous avons non seulement prévu d'emblée d'utiliser les dernières nouveautés disponibles dans le domaine des sécurités fiduciaires afin de proposer un niveau de sécurisation à l'état de l'art, mais aussi de nous servir des nouvelles technologies à notre disposition pour pouvoir travailler à distance avec la maquettiste Sophie Eugène résidant en Nouvelle-Calédonie. Cette nouvelle gamme était résolument née sous le signe de la modernité. Sa conception a intégralement été réalisée sur ordinateur, mais surtout, internet et la visioconférence nous ont permis d'échanger

avec l'IEOM et la graphiste, en faisant abstraction totale des distances. Je me souviens encore de ces visioconférences matinales au cours desquelles nous pouvions profiter du coucher de soleil sur Nouméa alors que nous commençons à peine notre journée. Que d'échanges passionnants et enrichissants pour trouver l'équilibre subtil dans la manière de représenter les trois territoires et d'intégrer dans ces graphismes les sécurités de dernière génération. C'est ce véritable travail d'équipe, dont la réalisation a dans un premier temps débuté simultanément à presque dix-sept mille kilomètres de distance pour se prolonger par la suite dans les locaux de l'imprimerie de Chamalières lors de la phase de finalisation, qui a permis d'aboutir à cette magnifique gamme dont rêvent encore ceux qui ont pris part à son élaboration.

## Au cœur du projet

Du fait de mes fonctions au sein de la division Fiduciaire Sécurité et Immobilier (FSI) du siège de l'IEOM, j'ai été très directement impliquée dans le projet de changement de la gamme de billets pour les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

En tant que Néo-calédonienne, j'avais grandi avec les billets de l'ancienne gamme et, comme beaucoup, j'y étais attachée.

C'est donc avec un peu de nostalgie que j'ai commencé à travailler sur les premiers projets de maquettes des futurs billets de l'IEOM qui, en plus de quarante ans, n'avait encore jamais renouvelé sa gamme de billets.

Mais, très vite, l'enthousiasme et la curiosité ont pris le pas. Ces billets continuaient d'exprimer l'identité des géographies concernées et, techniquement, c'était une énorme avancée en termes de signes de sécurité.

La conception d'une gamme de billets est un périple insoupçonnable pour un néophyte. En deux ans, que d'étapes, de détails, d'actions auprès d'interlocuteurs multiples depuis le coton à partir duquel sera fabriqué le papier jusqu'au distributeur automatique qui devra, le moment venu, pouvoir délivrer les nouveaux billets à plus de seize mille kilomètres de distance de la métropole.

Il y a ce qui peut être raconté, les multiples séances de travail pour la mise en valeur des signes qui figureront sur les billets par exemple, les calculs pour définir les volumes de billets à imprimer, la préparation de la campagne de communication. Et



puis, il y a ce qui restera du secret, à savoir certains signes de sécurité intégrés aux billets qui ne seront jamais dévoilés.

Ce projet a rencontré d'emblée l'adhésion de toutes les parties prenantes au projet, et sans doute au-delà de nos espérances.

Au final, ce furent deux années d'une aventure professionnelle et humaine exceptionnelle et un regard à jamais différent sur un billet de banque !

### Témoignage de Valérie Macabies

Responsable adjointe  
de division au siège de l'IEOM  
de novembre 2009  
à juillet 2014



## Témoignage de Charles Apanon

Directeur de l'agence IEOM de Nouméa à partir d'octobre 2013

### L e franc CFP 2014 : une réussite collective en Nouvelle-Calédonie !

« Pour l'IEOM, c'est le dossier du moment ! » m'avait prévenu la direction générale lors de ma nomination. La mise en circulation de la nouvelle gamme de billets de banque en francs Pacifique était fixée au 20 janvier 2014, en pleine pause estivale dans le territoire. Un moment historique pour l'Institut d'émission qui procédait pour la première fois au renouvellement complet de sa gamme de billets de banque.

Tout avait commencé depuis longtemps. Aussi dès mon affectation à l'agence IEOM de Nouméa le 3 octobre 2013, je me suis attaché à monter rapidement dans ce train en marche pour que l'opération de préparation soit menée à terme avec la plus grande minutie. Dans le domaine fiduciaire, plus qu'ailleurs peut-être, le diable est dans les détails. Au total et maintenant que la gamme en francs CFP 2014 a nettement pris le dessus dans la circulation, je peux témoigner pour souligner quatre aspects de cette période.

Tout d'abord une chose exceptionnelle pour notre maison. L'IEOM a communiqué localement comme jamais et dans tous les médias (spots radio, télé, encarts dans la presse, flyers, affichage...) afin d'informer largement le public et les agents économiques : à partir de fin octobre 2013 sur les visuels des nouveaux billets et le calendrier de l'opération, puis début janvier 2014 pour mettre en avant leurs signes de sécurité.

Je relève ensuite que les dispositifs techniques et

la logistique retenus par la profession dans son ensemble ont abouti à une couverture rapide et concomitante des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie. Les populations du Nord ou encore des Îles ont exprimé leur satisfaction sur l'absence de décalage avec le Grand Nouméa. Cela a pu être réalisé grâce à une sécurisation spécifique mise en place avec l'appui de forces de l'ordre – Police et Gendarmerie jusqu'en brousse – et aussi avec les forces armées de la Nouvelle-Calédonie dont les moyens aériens ont été utilisés pour desservir en temps réel les Îles Loyauté et l'Île des Pins.

Concernant les billets eux-mêmes, je retiens que les différentes réactions des populations à ce changement d'un élément sensible de leur quotidien ont été très majoritairement positives. Les couleurs relevées et tranchées, tout comme les différentes représentations du monde océanien, sont appréciées. Davantage sujet à débat, la taille des nouveaux billets, plus réduite que celle des anciens, a souvent été relevée. Mais au final, le sentiment majoritaire qui ressort est bien une réelle et rapide appropriation par tous de ces nouveaux billets.

Enfin je suis heureux d'écrire ce témoignage car il me donne l'occasion de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des collègues de l'IEOM Nouméa qui, à un titre ou un autre, ont été en première ligne sur cette opération, tout particulièrement ceux du service de l'émission, mais aussi à l'ensemble des acteurs de la place – banquiers et assimilés, transporteurs de fonds, techniciens – y compris forces de l'ordre et forces armées. Le succès de cette opération, historique pour le métier en Nouvelle-Calédonie, est avant tout le résultat de ce collectif !

## L'histoire d'une équipe soudée



### **Témoignage collectif du service de l'émission de l'agence IEOM de Nouméa : Joseph Boesari, Marjorie Richaud, Françoise Jouneau et Jason Wahoo**

Témoigner à propos de l'histoire du franc Pacifique, pour nous qui travaillons depuis de nombreuses années au service de l'émission de l'IEOM Nouméa, cela consiste avant tout à parler de notre quotidien professionnel, de l'évolution des volumes de billets et pièces avec le développement de la Nouvelle-Calédonie, de l'adaptation des moyens techniques et organisationnels en conséquence, du renforcement de la sécurité, de nos différents challenges, et aussi de mille histoires et événements que nous avons connus durant toutes ces années.

Dans les choses à partager et que personne n'imagine ce sont d'abord les formidables évolutions

que ce métier, consacré à l'entretien de la circulation fiduciaire, a connu.

Pendant très longtemps les billets en francs CFP ont été traités uniquement à la main. C'est-à-dire que les billets versés à l'Institut étaient alors individuellement, avec une rigueur reconnue, comptés, triés, écornés, lissés – sur l'arête du bord des tables –, regroupés en centaines puis en milliers et contrôlés. Avec au final d'un côté ceux qui seraient remis en circulation et de l'autre ceux qui, trop usés ou abîmés, ne pouvaient être que détruits. Le tri à la main a été une belle époque que chacun aime rappeler. Et cette période d'un travail quasi-artisanal a duré jusqu'au début des années 1990.

À partir de là, pour tenir compte de l'accroissement sensible des volumes en lien avec la demande des agents économiques, le service est passé à l'ère de la mécanisation. Cela a commencé avec des machines de tri individuelles qui permettaient déjà de doubler les volumes traités. Avec les années 2000, cette orientation a été renforcée et une machine unique ayant des performances encore plus élevées pour le traitement de volumes supérieurs a remplacé les équipements individuels. Aujourd'hui, sous nos yeux, une nouvelle phase démarre avec l'introduction de la gamme en francs CFP 2014 accompagnée du déploiement d'une machine de dernière génération pour le traitement des billets.

Ces évolutions des opérations de tri ont été accompagnées d'une modernisation sensible de la destruction des billets usagés où l'on est passé d'un four qui dégageait d'ailleurs énormément de fumée à l'arrière de l'immeuble – au point d'avoir alerté les pompiers quelques fois – à un système aujourd'hui

intégré avec broyage, transport et compactage des déchets de billets aux normes de l'époque.

Et les joies du métier ? Assurément les multiples challenges relevés ensemble, les diverses manifestations de reconnaissance par les responsables des efforts faits, et surtout, en dépit du stress permanent de ce métier, l'excellente cohésion de l'équipe au travers du temps et des mobilités qui l'ont affectée.

Le pire souvenir de toutes ces années ? C'est peut-être un petit pincement de cœur avec la disparition programmée de l'ancienne gamme des francs Pacifique, car toute l'équipe conserve un grand attachement à ces anciens et beaux billets qui ont été soignés avec attention pendant si longtemps.

L'événement inattendu ? L'inondation durant un week-end il y a quelques années d'une partie des installations qui a entraîné le lundi suivant une forte mobilisation de tous et l'utilisation de tenues appropriées mais surprenantes !

Et la nouvelle gamme en francs CFP 2014 ? Une belle opération bien préparée qui n'a pas amené trop de perturbations tant les choses étaient organisées en interne comme en externe avec les différents acteurs. Et cette bascule va très vite, la nouvelle monnaie faisant disparaître l'ancienne sans grand ménagement, ne nous laissant que nos nombreux souvenirs !

## Une campagne de proximité pour les archipels éloignés

Huit millions de billets de banque à changer dans quatre-vingts îles habitées et disséminées sur cinq archipels dans un rayon géographique de 3 500 kilomètres : telle a été l'ampleur de l'opération qui attendait l'IEOM de Polynésie française à partir du 20 janvier 2014. Fort heureusement, la tâche a été facilitée par deux phénomènes de concentration : celui des acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de ce changement, peu nombreux (un seul transporteur de fonds, trois banques et un office postal), et celui de la population, très fortement implantée sur une seule zone (près de 90 % des Polynésiens vivent sur le seul archipel de la Société dont 75 % sur les deux îles principales de Tahiti et de Moorea). Il n'empêche : qu'elle vive dans les immeubles de Papeete ou bien sur les secteurs des atolls des Tuamotu, c'est toute la population polynésienne qui devait être informée, puisque le quotidien des 270 000 Polynésiens allait être bousculé avec l'arrivée de ces nouveaux billets.

La campagne de communication a débuté le 21 octobre 2013, trois mois avant la date du changement. Elle s'est déclinée classiquement autour d'un large plan média : spots télévisuels, messages radiophoniques, encarts publicitaires dans la presse, panneaux et affiches, dépliants dans des présentoirs dédiés. Conçue depuis Nouméa, cette campagne de communication a toutefois été déclinée en Polynésie française avec l'aide et les conseils d'une agence

publicitaire locale. Au-delà des traditionnels travaux de déclinaison d'une campagne de communication (choix des supports, cadencement des messages, etc), l'appui de cette agence locale avait pour objectifs d'éviter les contre-sens culturels et d'adapter au plus près la campagne pour le public polynésien. Par exemple, compte tenu de la grande dispersion géographique, les efforts de communication ont été concentrés sur les supports audiovisuels. Ou bien encore, c'est une voix reconnaissable entre toutes pour chaque résident polynésien, celle de Heremoana Maamaatuaiahutapu, qui a cadencé les spots télé et les messages radio, tous diffusés en français et en tahitien<sup>31</sup>. Et alors que les nouveaux billets présentaient enfin des marques de reconnaissance pour les personnes malvoyantes, l'attention particulière pour le public sensible a été renforcée en rendant accessibles aux personnes malentendantes les spots télé par le biais d'une traduction en langue des signes par incrustation.

Les réseaux bancaires et l'Office des postes et télécommunication (OPT) ont pleinement joué le jeu, déployant simultanément le 21 octobre 2013 tous les panneaux et affiches que l'IEOM leur avait distribués « sous embargo » quelques jours plus tôt. L'OPT et la banque Socredo, qui disposent du réseau d'agences le plus dense hors de l'archipel de la Société, se sont parfaitement organisés pour que cela soit vrai partout, aux Tuamotu, aux Gambiers, aux Marquises comme aux Australes. Dans le souci de densifier la diffusion du message auprès des populations

<sup>31</sup>- 30 % des plus de quinze ans parlent une langue polynésienne.



### Témoignage de Pierre-Yves Le Bihan

Directeur de l'agence IEOM de Papeete à partir de septembre 2012



**Aritu Tapa, agent de l'IEOM de Polynésie française, en déplacement dans l'archipel des Tuamotu pour présenter le changement de gamme de billets en francs CFP aux habitants de Rangiroa.**

éloignées de Tahiti<sup>32</sup>, des affiches ont été acheminées auprès de chacune des cent-vingt mairies et mairies associées et de la trentaine de gendarmeries qui couvrent le territoire polynésien - action relayée par le syndicat des communes et le commandement de la Gendarmerie.

Dense et, le plus souvent possible, adaptée aux spécificités géographiques et culturelles de la Polynésie française, la communication avait donc bien démarré. Elle a même été jusqu'à susciter... une concurrence improbable mais illégale, de la part d'un « roi » autoproclamé souverain de la Polynésie, qui a tenté de détrôner le franc CFP en battant sa propre monnaie. Les sourires amusés ont vite disparu lorsqu'il a voulu effectuer des paiements avec ses « patu » et quand la farce a failli virer à la tragédie (tirs d'armes à feu sur des policiers lors de son interpellation).

Passée cette première vague de communication via les médias, l'agence IEOM de Papeete s'est alors attachée à relayer son message par ses propres initiatives pendant les deux mois qui restaient à courir jusqu'au changement. La brièveté des délais et l'étendue géographique n'ont pas permis d'envisager des actions couvrant l'intégralité du territoire. Il a donc fallu concentrer les efforts au travers d'actions-relais, tournées le plus souvent possible vers une proximité avec le public.

### Sortir de Papeete et de Tahiti

La première des actions a consisté à organiser des déplacements pour présenter le changement dans des lieux éloignés de Papeete, la capitale. Avec l'appui du réseau de la CCISM (la chambre de commerce de Polynésie) et l'accueil cordial des

*tavana* (maires), l'IEOM s'est déplacé en l'espace d'un mois aux Marquises (Nuku Hiva et Tahuata, à l'invitation des six communes associées dans la communauté de communes CODIM), aux Tuamotu (Rangiroa - photo ci-contre), aux îles Sous-le-Vent (Raiatea) et du Vent (Moorea et la presqu'île de Tahiti, à Taravao). Ces déplacements étaient chaque fois l'occasion de sensibiliser les habitants, d'assurer une formation aux commerçants sur les signes de sécurité des nouveaux billets<sup>33</sup> et d'aller à la rencontre des *matahiapo* (personnes âgées). Parfois décevants en regard d'assistances clairsemées, ces déplacements ont cependant été souvent relayés dans les médias, renforçant ainsi leur impact. Ils ont notamment permis d'explicitier le délai supplémentaire de six mois accordé aux populations des trois archipels éloignés (Australes, Tuamotu-Gambier et Marquises) pour continuer d'échanger au-delà du 30 septembre 2014 les anciens billets auprès des agences bancaires et postales, leur évitant ainsi un long et coûteux déplacement sur Papeete où se situe l'unique guichet de l'IEOM.

### Sensibiliser les *matahiapo*

Les nouveaux billets en francs CFP ont détrôné des billets qui circulaient depuis plus de quarante-

32- À elle seule, l'île de Tahiti concentre plus de 40 % des agences bancaires et postales et, plus fortement encore, les trois quarts des distributeurs automatiques de billets (DAB).  
33- En l'espace de deux mois, l'agence IEOM de Papeete a formé quatre cents participants pendant ses sessions de formation, à Papeete ou sur le reste du territoire.

cinq ans. Cela n'est pas rien ! Il était donc impératif d'expliquer et de faire comprendre ce changement aux personnes âgées. Organisées par les associations proches des mairies, ces rencontres ont toujours été animées et fleuries, au sens littéral du terme. Et contrairement aux craintes que l'on pouvait nourrir, aucune pointe de nostalgie dans leurs remarques ou questions. Au contraire, la modernité et la taille plus pratique des billets ont toujours été saluées par l'assistance. Ces rencontres ont aussi permis d'entendre les principales préoccupations vis-à-vis de ce changement, et par conséquent d'adapter les messages de communication, notamment lors des prestations télévisées<sup>34</sup>. Mais il est un aspect que chaque *matahiapo* a rapidement mémorisé : la couleur des nouveaux billets. Chaque coupure possède dorénavant une couleur bien distincte, un peu comme dans la vie politique polynésienne<sup>35</sup>. Cela a été d'autant plus facile à faire mémoriser que les couleurs des nouveaux billets (le vert, le jaune-orange, le bleu et le rouge) correspondent aux cinq partis politiques les plus importants du territoire.

### Rencontrer le public

Il n'y avait sans doute pas de lieu plus populaire que le marché de Papeete pour aller à la rencontre du grand public polynésien. C'est aussi, plus prosaïquement, un lieu privilégié en matière de circulation des billets de banque. C'est pourquoi, pendant qu'une première équipe de l'IEOM informait les passants ou répondait à leurs interrogations, une seconde équipe sensibilisait les vendeuses des étals au nouveau design et aux nouveaux signes de sécurité des futurs billets en francs CFP. Les médias ne s'y sont pas trompés,



effectuant qui un radio-trottoir, qui un reportage sur ces formations. Et c'est aussi une journée qui restera dans la mémoire du service de l'émission de l'IEOM, habitué à la discrétion et au confinement d'un atelier ultrasécurisé.

Au final, c'est toute l'agence IEOM de Papeete et sa trentaine d'agents qui ont participé avec entrain à faire vivre pendant trois mois cette opération de communication, unique dans l'histoire du franc CFP.

*34- Il a notamment été indispensable de rassurer sur la valeur du franc CFP en martelant le message suivant :*

*« c'est un changement de billet, pas un changement de monnaie.*

*Les sommes déposées sur les comptes bancaires ne seront pas impactées par cette opération ».*

*35- Chaque parti polynésien possède « sa couleur » comme signe de reconnaissance.*

Marché de Papeete, action de sensibilisation du grand public au changement de gamme de billets en francs CFP animée par les agents de l'IEOM de Polynésie française : Aritu Tapa (au centre) et Mareva Van Bastalaer (à droite).





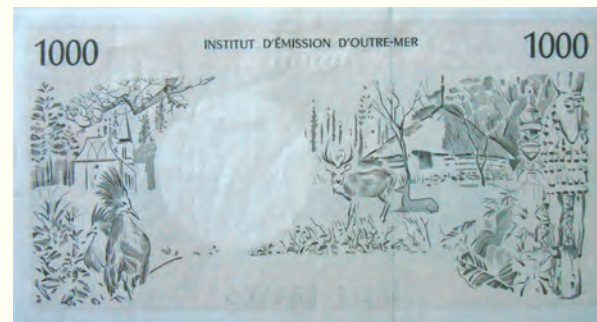
## Témoignage de Guy Delamaire

Directeur de l'agence I.E.O.M.  
de Mata'Utu  
à partir de septembre 2011

## Une découverte insolite à Futuna

Après une campagne de communication intensive, l'introduction de la nouvelle gamme de billets simultanément sur les deux îles du territoire de Wallis-et-Futuna, au matin du 20 janvier 2014, constituait pour l'IEOM un objectif sensible. Les incertitudes quant à la régularité des liaisons aériennes vers Futuna et l'absence de présence bancaire, fort heureusement compensée par l'implantation récente d'une antenne de la direction des Finances publiques (DFIP), ont nécessité des adaptations et des efforts de chacun qui ont permis de mener à bien le projet. La Banque de Wallis-et-Futuna (BWF), présente au début du mois de février, a également participé à l'introduction de la nouvelle gamme, notamment auprès des entreprises.

La période de double circulation qui a suivi le 20 janvier a toutefois été marquée par un événement atypique à Futuna qui a attiré l'attention du public. La boulangerie de l'île a en effet découvert, un soir, dans son encaisse, un billet de 1 000 francs CFP ancienne gamme présentant un recto aux caractéristiques habituelles et un verso en noir et blanc (voir ci-dessous). Suspicion de faux, convocation d'une équipe de Wallis-et-Futuna 1<sup>ère</sup>, mobilisation de la Gendarmerie ; le sujet était fort sensible. Heureusement, les échanges intervenus entre l'agence de l'IEOM à Wallis, la DFIP et Wallis-et-Futuna 1<sup>ère</sup>, ont permis une communication autour de cette découverte, rassurante pour les habitants de l'archipel. Notre préoccupation était en effet de ne pas créer une inquiétude au sein de la population qui aurait contrarié le bon déroulement des échanges et notamment le retour de la coupure de 1 000 francs CFP 1969. La remise à notre guichet du billet incriminé, quelques jours plus tard après la découverte, a permis de confirmer ce que nous avions pressenti, c'est-à-dire un billet « fauté », dont quelques rares exemplaires avaient été émis les années passées à Nouméa, en Nouvelle-Calédonie.



Un billet dont le verso incomplet avait échappé aux contrôles.

## **L**es formations à l'authentification des nouveaux billets

Affecté en tant que « volontaire de service civique » à l'agence IEOM de Mata'Utu en octobre 2012, j'ai eu l'opportunité d'être, au cours de mon séjour, témoin et acteur du projet d'introduction de la nouvelle gamme de billets en francs CFP sur le territoire. Dans le cadre de ce projet, l'IEOM a engagé en octobre 2013 une campagne de communication dont l'un des volets était consacré à la formation de responsables de caisses aux signes de sécurité des nouveaux billets, formation à laquelle j'ai été directement associé.

Sur Wallis, les sessions de formation à l'authentification de ces nouvelles coupures se sont tenues dans la salle de réunion de l'agence et ont mobilisé une soixantaine de personnes.

À Futuna, nous avons été accueillis, la caissière et moi-même, par la délégation de la préfecture qui a fort aimablement prêté son concours à l'IEOM. La présentation des nouveaux billets, dans ces locaux, fut particulièrement appréciée. Hélas, les conditions climatiques peu clémentes ont empêché le Twin Otter d'assurer la liaison aérienne retour, nous contraignant à prolonger notre séjour sur l'île sœur.

À l'issue de ces formations, il ressort que nombreuses furent les personnes surprises par la taille réduite de cette nouvelle gamme. L'aspect esthétique et la valorisation du patrimoine des territoires du Pacifique ont parallèlement été soulignés par le grand public.

Les professionnels du secteur bancaire et du commerce ont salué la prouesse technologique apportée au projet. Les différents participants se sont montrés particulièrement sensibles à l'initiative de l'IEOM. Participer à un tel événement fut pour moi une réelle chance et une expérience unique.



### Témoignage d'Anthony Bougier

Volontaire  
de service civique (VSC)  
à l'agence IEOM  
de Mata'Utu  
à partir d'octobre 2012

Séance de formation de professionnels  
à l'authentification des nouveaux billets  
à l'agence IEOM de Mata'Utu.





## Témoignage de Didier Blanchard

Directeur de l'agence  
de communication  
*On En Parle !*  
chargée de la campagne  
de communication  
sur la nouvelle gamme  
des billets en francs CFP

## **C**ommuniquer sur la nouvelle gamme, ou comment réaffirmer la valeur de lien du franc CFP entre les territoires français du Pacifique

Le franc CFP est un lien fort entre les trois collectivités françaises les plus éloignées de la métropole. Un lien économique, mais aussi et à plus d'un titre, un lien symbolique entre des terres éparpillées et des populations aux origines et cultures diverses. La mise en circulation d'une nouvelle gamme de billets et l'abandon à terme de l'ancienne née il y a plus de quarante ans posaient donc une série de questions de communication aussi passionnantes que sensibles.

Fort du long enracinement de l'Institut d'émission d'outre-mer au service de ces territoires océaniques et de leur fonctionnement macroéconomique, il m'est apparu assez vite que les questions sur lesquelles pourrait risquer de se fonder une non-acceptation du changement ne seraient pas celles concernant la mécanique fiduciaire elle-même. Ce sont donc plutôt les questions pouvant toucher à l'image de trait d'union que la population accorde à cette monnaie, qui devaient mobiliser toute l'attention de notre équipe.

Ce n'est du coup pas trahir la pensée de ses membres que de souligner le sentiment de fierté, mais aussi de grande responsabilité, qui nous aura animés au

cours des mois de travail sur cette campagne de communication.

Des couleurs et des représentations emblématiques puisées dans l'univers graphique des billets eux-mêmes, quelques notes de musique égrenées au piano, un poisson napoléon guidant la découverte des nouveaux billets... nous avons choisi de nous appuyer sur un vocabulaire commun aux trois géographies.

Et je ne peux, pour finir, que souligner l'importance qu'ont eue, dans cette réussite partagée, l'écoute et la confiance que les hommes et les femmes de l'IEOM nous ont accordées.

Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés !

CHAPITRE  
**6**



**LES MONNAIES  
MÉTALLIQUES**

## L'émission des pièces de monnaie avant 1971

Les pièces émises par le Trésor public dans les territoires français du Pacifique depuis 1949 sont en aluminium. Leur valeur est de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP.

À partir de novembre 1967, le Trésor public introduit de nouvelles pièces, en nickel pur, en Nouvelle-Calédonie comme à Wallis-et-Futuna. Ce

changement interviendra plus tardivement (mars 1968) en Polynésie française.

Les valeurs faciales de ces nouvelles pièces sont respectivement de 10, 20 et 50 francs CFP.

En Polynésie française, la mise en place de cette nouvelle gamme de pièces s'est accompagnée d'un quasi-doublement du montant des pièces en circulation entre le 31 décembre 1967 et le 31 décembre 1968.

Revers des pièces de 100 francs CFP 1976.

### Quelques pièces de Nouvelle-Calédonie



50 centimes 1949  
(diam. 18 mm)



5 francs CFP 1952  
(diam. 31 mm)



20 francs CFP 1967  
(diam. 28,5 mm)



50 francs CFP 1967  
(diam. 33 mm)



10 francs CFP 1972  
(diam. 24 mm)



100 francs CFP 1976  
(diam. 30 mm)



Détail de l'avvers des pièces émises à partir de 1967.

## L'émission des pièces de monnaie depuis 1971

À partir du 1<sup>er</sup> avril 1971, c'est l'IEOM qui assure l'émission des pièces en lieu et place du Trésor public, conformément aux dispositions du décret n° 71-229 du 26 mars 1971.

La circulation comprend alors :

- des pièces en aluminium dont la valeur faciale est de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP ;
- des pièces en nickel dont la valeur faciale est de 10, 20 et 50 francs CFP.

En 1976, est introduite une nouvelle pièce dont la valeur faciale est de 100 francs CFP. Progressivement, cette pièce s'est substituée dans les transactions courantes au billet de même valeur.

En 2001, par décision du Conseil de surveillance de l'IEOM (12 juin 2001), la pièce de 50 centimes est privée du cours légal. L'échéance de la période d'échange aux guichets des agences de l'IEOM est fixée au 13 juin 2002.

## Caractéristiques des pièces

Le principe appliqué dans la frappe des pièces émises en francs CFP se définit comme suit :

- une face représente la République française ;
- une face est dédiée soit à la Polynésie française, soit à la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, il existe deux séries, Polynésie française d'une part, Nouvelle-Calédonie d'autre part, pour chacune des sept pièces composant la gamme, étant toutefois précisé que toutes les pièces ont

pouvoir libératoire dans chaque géographie de la zone d'intervention de l'IEOM.

Sur l'avvers de toutes les pièces apparaissent :

- la mention « République française »<sup>36</sup> ;
- une effigie de Marianne (de profil)<sup>37</sup> ;
- le sigle « IEOM » qui est gravé sur les séries produites à partir de 1972 ;
- l'indication de l'année de fabrication.

C'est le revers des pièces qui permet de distinguer celles mises en circulation en Polynésie française de celles destinées à la Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna.

Les pièces polynésiennes comprennent donc sur leur revers les éléments d'identification suivants :

- en légende, la mention « Polynésie française »<sup>38</sup> ;
- la valeur faciale ;
- une image de la Polynésie (paysages, fruits, sculptures traditionnelles).

Les pièces calédoniennes présentent :

- en légende, la mention « Nouvelle-Calédonie » ;
- la valeur faciale ;
- une image de la Nouvelle-Calédonie (case entourée de pins, zébus, pirogue, cagou).

*36- La mention « République française » remplace la mention « Union française » à partir de 1957.*

*37- À l'exception des pièces de 1, 2 et 5 francs CFP produites respectivement en 1949, 1949 et 1952 sur lesquelles on trouve une représentation de Minerve.*

*38- Avant 1957, la mention était « Établissements français de l'Océanie ».*

## Quelques pièces de Polynésie française



50 centimes 1949  
(diam. 18 mm)



1 franc CFP 1949  
(diam. 23 mm)



50 francs CFP 1967  
(diam. 33 mm)



2 francs CFP 1949  
(diam. 27 mm)



100 francs CFP 1976  
(diam. 30 mm)



20 francs CFP 1967  
(diam. 28,5 mm)



10 francs CFP 1967  
(diam. 24 mm)



L'examen des pièces au niveau de la tranche permet de classer celles-ci en deux catégories : celles dont la tranche est cannelée (10, 20, 50 et 100 francs CFP) ; celles ayant une tranche lisse (50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP).

Au fil des années, la composition des pièces a évolué : le nickel a fait place à des alliages (cupronickel/aluminium) pour les pièces de 10, 20, 50 francs CFP<sup>39</sup>.

Les pièces de faibles valeurs faciales (50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP), quant à elles, sont frappées sur un alliage d'aluminium qui leur donne une apparence surannée.

*39- La pièce de 100 francs CFP a été produite dès l'origine avec un alliage cupronickel/aluminium.*



**ANNEXES**



## L a zone d'intervention de l'IEOM

L'Institut d'émission d'outre-mer assure le service de l'émission dans les collectivités de Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, conformément aux textes régissant le régime de l'émission monétaire dans les territoires du Pacifique (loi de finances n° 66-948 du 22 décembre 1966 - article 30 - complétée par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967). Toutefois, le champ d'intervention de l'Institut n'a pas toujours été limité à ces trois collectivités. En effet, selon les accords régissant le condominium, l'IEOM a été également amené à intervenir jusqu'à fin 1980 dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides sous certaines conditions. Par ailleurs, pendant des périodes plus ou moins longues, l'IEOM a assuré le service de l'émission dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

Ainsi, entre 1973 et 1977, l'IEOM a émis des billets en francs Pacifique, des billets en francs néo-hébridais et des francs métropolitains... mais, dans certaines géographies, il a aussi géré des billets en francs CFA au titre du retrait de la circulation de ces derniers.

### Le service de l'émission aux Nouvelles-Hébrides

Une des dispositions du protocole franco-britannique du 6 août 1914 sur les Nouvelles-Hébrides stipule « qu'auront cours légal dans l'archipel les monnaies françaises et anglaises ainsi que les billets de banque autorisés par l'une ou l'autre puissance ». Ainsi, la

monnaie ayant cours légal pour les paiements en livres sterling était la monnaie australienne (émises par la Commonwealth bank of Australia) tandis que, pour effectuer un paiement en francs, les billets émis par la succursale de Nouméa de la Banque de l'Indochine puis par l'IEOM étaient acceptés.

Le franc néo-hébridais ou franc NH a ainsi eu cours légal concurremment avec la monnaie australienne (la livre australienne puis, à partir de 1966, le dollar australien). Le dollar australien et le franc néo-hébridais sont longtemps restés dans le rapport de 100 francs NH = 1 dollar australien.

Ce sont les représentants des autorités françaises et anglaises aux Nouvelles-Hébrides qui fixaient un taux de change officiel indiquant la valeur des deux monnaies, à chaque variation importante des parités des devises de référence.

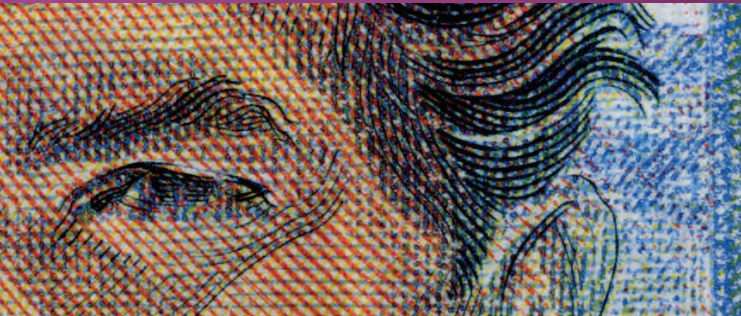
Avant la création de sa propre gamme de billets, l'IEOM a émis aux Nouvelles-Hébrides des billets de la Banque de l'Indochine, rachetés à cette dernière. Mais la dévaluation du 10 août 1969 du franc néo-hébridais a imposé un retrait rapide de ces billets afin d'éviter tout risque de fraude ; les billets de la Banque de l'Indochine ont ainsi cessé d'avoir cours légal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1969.

Après cette dévaluation, 1 franc néo-hébridais valait 0,061875 franc français.

C'est aussi à partir de 1969 que l'IEOM a mis en circulation aux Nouvelles-Hébrides une gamme de billets correspondant à la première gamme émise en francs CFP, selon le calendrier suivant : avril 1969 : billet de 1 000 ; septembre 1969 : billet de 100 ; janvier 1970 : billet de 500 francs NH.

À la différence des territoires de la Nouvelle-

Billet de 500 francs CFP émis aux Nouvelles-Hébrides par l'IEOM en 1970.



Détail du recto du billet de 500 francs CFP émis à Nouméa et à Papeete par l'IEOM en 1970.

Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, aucun billet de 5 000 francs n'a jamais été émis aux Nouvelles-Hébrides.

Tous les billets en francs néo-hébridais relevaient de séries fabriquées pour une mise en circulation en Nouvelle-Calédonie, mais la mention « Nouvelles-Hébrides » est apposée en surcharge.

En octobre 1970 apparaissent des signes supplémentaires d'identification des billets mis en circulation aux Nouvelles-Hébrides, afin d'éviter la confusion entre des billets libellés en francs néo-hébridais et ceux correspondant au franc CFP car, pour mémoire, depuis la dévaluation du franc néo-hébridais du 10 août 1969, ces deux monnaies ont des parités différentes par rapport au franc métropolitain. Les signes distinctifs portent sur la couleur des billets et sur les inscriptions qui y sont apposées.

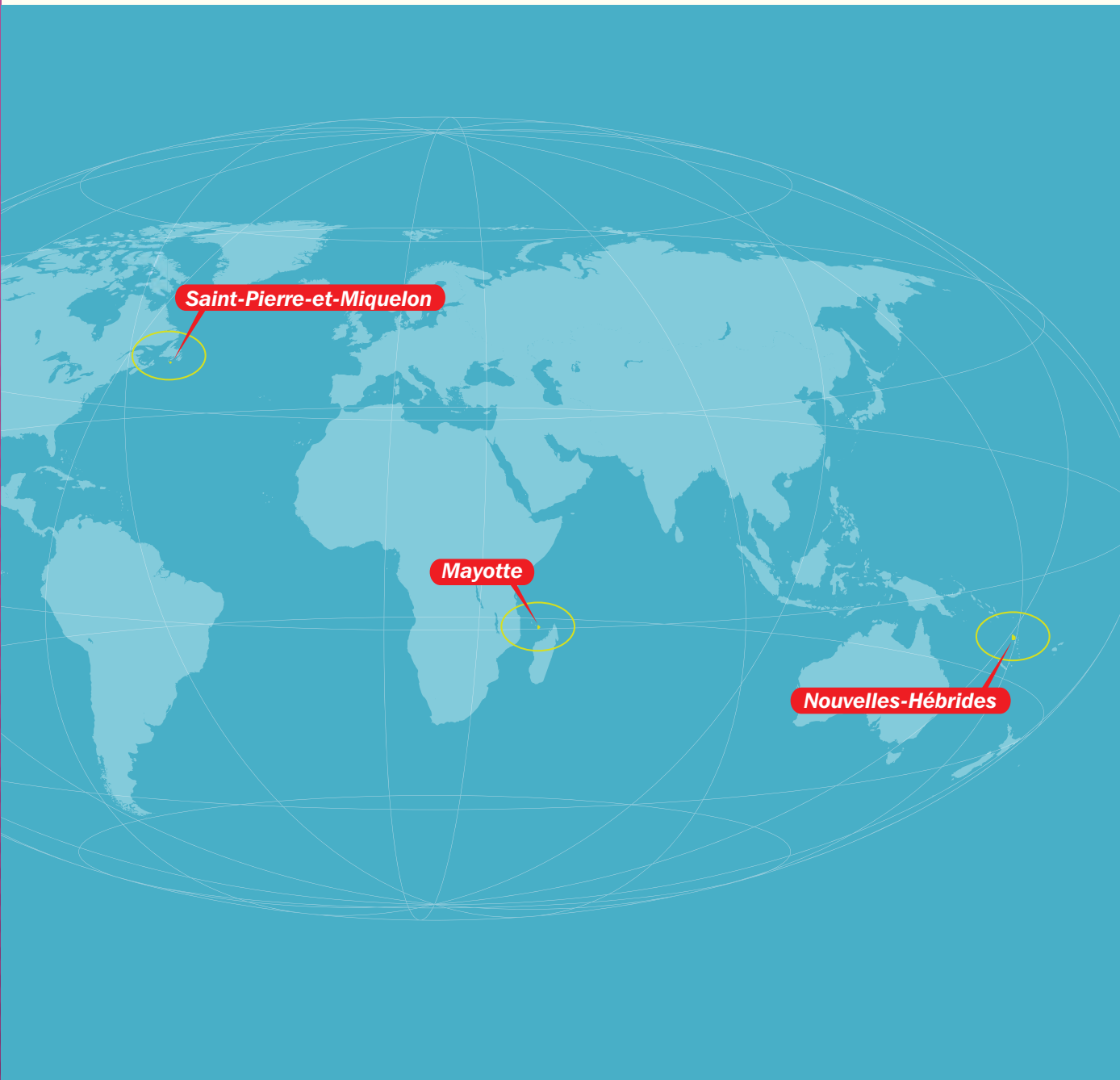
À partir du 1<sup>er</sup> avril 1971, c'est l'IEOM qui assure l'émission des pièces métalliques en lieu et place du Trésor (décret n° 71-229 du 26 mars 1971).

La circulation des pièces à cette date comprend : des pièces de 100 francs NH, en argent ; des pièces dont la valeur faciale est de 10 et 20 francs NH, en nickel ; des pièces en alliage de cuivre, aluminium et nickel dont la valeur faciale est de 1, 2, et 5 francs NH.

Les habitants des Nouvelles-Hébrides accèdent à l'indépendance le 30 juillet 1980 ; le nom du nouvel État est le Vanuatu. Le service de l'émission a continué d'être assuré par l'IEOM jusqu'au 31 décembre 1980 puis a été transféré à la Banque centrale du Vanuatu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1981. Le « vatu », unité monétaire du nouvel État, est venu en substitution du franc néo-hébridais.



La version « Nouvelles-Hébrides » du billet de 500 francs CFP 1970, ci-dessus, se différencie très nettement de celle de Nouméa ci-contre et de Papeete : couleur dominante bleue et marquage de la territorialité en lettres cursives.



### L'émission monétaire à Saint-Pierre-et-Miquelon

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973 et jusqu'au 31 décembre 1977, l'IEOM a mis en circulation, en qualité de correspondant de la Banque de France, des billets en francs métropolitains. Ceci a impliqué pour l'Institut la gestion du retrait de la circulation de francs CFA au cours de l'année 1973. En 1976, lorsque l'archipel devient un département, le service de l'émission est confié à l'Institut des départements d'outre-mer (IEDOM)<sup>40</sup>.

### L'émission monétaire à Mayotte

À Mayotte, la population s'est prononcée par référendum organisé en février 1976 pour le maintien du rattachement de l'île à la France. La décision de remplacer le franc CFA par le franc métropolitain s'en est suivie ; elle a été prise par décret (n° 76-175 du 19 février 1976). L'IEOM s'est alors substitué à l'Institut d'émission des Comores et a mis en circulation à Mayotte des billets de la Banque de France, en application de la convention signée le 23 février 1976 entre ces deux institutions. Comme à Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEOM a dû procéder à l'échange des billets en francs CFA contre des billets en francs métropolitains. La loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (article 42) et le décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998 ont transféré le service de l'émission de l'IEOM vers l'IEDOM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Pour mémoire, Mayotte est devenu le 101<sup>e</sup> département français (et le 5<sup>e</sup> département d'outre-mer) le 31 mars 2011.

*40- Depuis lors, Saint-Pierre-et-Miquelon a changé de statut pour devenir une collectivité d'outre-mer, mais est demeuré dans la zone d'intervention de l'IEDOM (et a donc l'euro comme monnaie).*

## L es missions actuelles de l'IEOM

L'Institut d'émission d'outre-mer est la banque centrale des trois collectivités d'outre-mer du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna.

Ses statuts sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer<sup>41</sup>.

Il assure trois types de missions :

- des missions de banque centrale ;
- des missions de service public ;
- des missions d'intérêt général.

### Les missions de banque centrale

Ces missions portent sur :

- **la mise en circulation des billets et pièces** : l'IEOM met en circulation les billets et pièces en francs CFP dans sa zone d'intervention et contrôle leur authenticité et leur qualité ;
- **la conduite de la politique monétaire** : l'IEOM met en œuvre une politique monétaire visant notamment à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique, notamment à travers :

- **le réescompte** qui permet le refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur d'entreprises appartenant à un secteur d'activité prioritaire ou installées dans une zone économique défavorisée,

- **les réserves obligatoires**.

- **la cotation des entreprises en vue de la mobilisation au réescompte** : l'IEOM attribue aux entreprises une cotation à partir des informations qu'il collecte auprès des banques, des entreprises, des greffes des tribunaux. Cette cotation permet notamment de déterminer si tout ou partie des crédits qui leur sont octroyés sont éligibles au réescompte de l'IEOM ;
- **la surveillance des systèmes et moyens de paiement** : l'IEOM veille au bon fonctionnement et à la sécurité des systèmes et moyens de paiement. Il participe en outre au suivi et à l'évolution des systèmes automatisés d'échanges interbancaires ;
- **le relais des autorités nationales** : l'IEOM assure dans sa zone d'intervention le relais des autorités nationales de supervision et de réglementation bancaire et financière (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - ACPR - et Autorité des marchés financiers - AMF -).

### Les missions de service public

Ces missions portent sur :

- **la gestion des comptes du Trésor public** : l'IEOM tient les comptes du Trésor public et de ses accrédités ;
- **la balance des paiements** : l'IEOM établit chaque année les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française ;

*41-Les statuts résultent du décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985, n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992, n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et 2006-1504 du 4 décembre 2006.*



Le rapport annuel et de nombreuses autres publications de l'IEOM peuvent être consultés et téléchargés sur le site [www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)

- **l'observatoire des tarifs bancaires et les enquêtes sur le coût du crédit** : l'IEOM relève et publie chaque semestre les tarifs des services bancaires, calcule des tarifs moyens et les compare aux tarifs métropolitains. L'IEOM effectue et publie également chaque semestre une enquête sur le coût du crédit aux entreprises et aux ménages en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française ;
- **le surendettement** : l'IEOM assure le secrétariat des commissions de surendettement de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française. À ce titre, il instruit les dossiers des ménages en situation de surendettement en vue de les soumettre à la Commission de surendettement ;
- **l'information du public** : l'IEOM permet l'exercice du droit d'accès au fichier des incidents de paiement sur les crédits aux particuliers et au fichier central des chèques impayés. Il facilite l'exercice du droit au compte.

### Les missions d'intérêt général

- **l'observatoire économique et financier** : l'IEOM dispose d'un observatoire économique et financier qui lui permet d'éclairer les autorités publiques sur la situation conjoncturelle des collectivités d'outre-mer du Pacifique. Ces travaux sont également mis à disposition de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux. Ils donnent lieu à de nombreuses publications accessibles gratuitement sur le site internet de l'IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr)) ;
- **la médiation du crédit aux entreprises** : elle s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes

de financement (refus de crédit ou réduction de lignes accordées) ;

- **la production d'informations pour la communauté bancaire** : l'IEOM fournit à la communauté bancaire un ensemble de données lui permettant de connaître leur positionnement concurrentiel. L'IEOM gère également une centrale de bilans d'entreprises par géographie.

### Les conventions et partenariats

L'IEOM a noué des relations avec de nombreux partenaires, publics et privés. En particulier, le partenariat CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), avec l'Agence française de développement, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie et l'Institut de la statistique de la Polynésie française, qui vise à améliorer la connaissance des économies ultramarines via notamment des études transversales.

## L e franc Pacifique et la question du passage à l'euro

L'introduction d'une nouvelle gamme de billets en francs CFP ne compromet-elle pas un éventuel passage à l'euro des collectivités françaises du Pacifique ? Cette question a souvent été posée suite à l'annonce du projet de renouvellement de la gamme de billets puis lors de sa mise en circulation. La réponse est clairement : non, la nouvelle gamme ne le compromet en rien. Ceci pour deux raisons : d'une part, un éventuel passage à l'euro prendra nécessairement du temps compte tenu du processus institutionnel qu'il implique, tant au niveau français qu'au niveau européen (voir ci-après) ; d'autre part, l'investissement que représente la nouvelle gamme sera rapidement amorti, les nouveaux billets étant non seulement plus sûrs, plus modernes et plus compacts, mais aussi beaucoup moins coûteux que les billets de l'ancienne gamme.

La question de l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique s'est en réalité posée dès 1999, donc dès la naissance de l'euro, comme le rappelle Thierry Cornaille dans son témoignage (« Le passage du franc CFP à l'euro dans les TOM... ou chronique d'un scénario suspendu... » page 58). Depuis lors, elle est revenue plus ou moins régulièrement dans le débat et a suscité d'assez nombreux travaux et rapports.

Comme le rappelle par exemple le rapport Gaymard<sup>42</sup>, le dossier de l'éventuel passage à l'euro des collectivités françaises du Pacifique a

été officiellement ouvert suite à un échange de courriers intervenu en 2003 entre le président de la Polynésie française Gaston Flosse et le président de la République Jacques Chirac. Les deux présidents étaient alors convenus de la nécessité d'un travail technique préalable pour déterminer les conséquences de l'introduction de l'euro.

Des analyses préliminaires ont ainsi été menées, en 2003-2004, sur les aspects juridiques et économiques d'un tel projet. Outre le rapport inter-administrations auquel fait référence Thierry Cornaille dans son témoignage, diverses études « académiques » ont été menées<sup>43</sup>, tandis que certaines instances locales se sont prononcées officiellement<sup>44</sup> et que des contacts entre les

42- « Rapport d'information déposé par la Commission des affaires européennes sur l'éventuelle introduction de l'euro dans les collectivités territoriales d'outre-mer français du Pacifique et présenté par M. Hervé Gaymard, député » (janvier 2010).

43- Christian de Boissieu « L'avenir monétaire de la Nouvelle-Calédonie ; une mise en perspective » (juillet 2003).

Vincent Dropsy « La Polynésie française et l'euro » (2007).

Gaël Lagadec « Transition monétaire en Nouvelle-Calédonie : Euro versus indépendance ? » ; « Nouvelle-Calédonie : entre émancipation, passage à l'euro et recherche de ressources nouvelles ».

44- Avis du Conseil économique et social de la Polynésie française du 15 novembre 2005 relatif au remplacement du franc CFP par l'euro en Polynésie française ; résolution de l'Assemblée de la Polynésie française du 19 janvier 2006 relative à l'introduction de l'euro en Polynésie française ; avis du Conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie du 7 mars 2010 ;

Livre vert de la Commission sur l'avenir des relations entre l'UE et les pays et territoires d'outre-mer (juin 2008).

collectivités du Pacifique et la Commission européenne ont été pris<sup>45</sup>. La position du gouvernement français, exprimée en 2005 et réaffirmée à diverses reprises depuis lors, peut être résumée en trois points : (I) la réflexion sur le passage à l'euro peut se poursuivre, mais (II) le passage à l'euro n'est possible que simultanément dans les trois collectivités et (III) l'accord formel de ces trois collectivités est nécessaire.

Or, si les milieux économiques des trois collectivités françaises du Pacifique ont appelé de leurs vœux un passage à l'euro, il n'y a pour l'instant pas d'accord des trois collectivités au plan politique.

À supposer que les trois collectivités s'accordent un jour pour demander le passage à l'euro et que cette demande soit soutenue par le gouvernement français, le processus institutionnel serait relativement long et exigeant.

Tout d'abord, l'introduction de l'euro dans les collectivités françaises du Pacifique constituerait un cas inédit. En effet, contrairement aux autres cas d'introduction de l'euro hors de l'Union européenne, où il s'agissait soit d'États qui utilisaient auparavant une monnaie d'un État de l'Union remplacée par l'euro (le franc pour Monaco, la lire pour San Marin et le Vatican), soit d'une collectivité utilisant déjà l'euro mais changeant de statut (Saint-Barthélemy), il s'agirait ici de collectivités qui ont leur propre monnaie (le franc CFP).

La base juridique d'une telle introduction pourrait sans doute, comme pour Saint-Barthélemy, Monaco, San Marin et le Vatican, reposer sur l'article 219-3 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), c'est-à-dire la conclusion d'un accord

monétaire entre, d'une part, la France, agissant pour le bénéfice de ses collectivités du Pacifique, et, d'autre part, l'Union européenne.

En application de l'article 219.3 du TFUE, les étapes de la procédure seraient les suivantes :

- demande formulée par la France auprès de l'Union européenne ;
- recommandation par la Commission au Conseil pour l'adoption, par celui-ci, d'une décision sur l'ouverture de la négociation de l'accord monétaire ;
- avis de la Banque centrale européenne (BCE) sur le projet de décision du Conseil ;
- adoption par le Conseil (à l'unanimité) de la décision qui autorise officiellement la Commission européenne à ouvrir les négociations avec la France et qui en fixe les conditions ;
- négociation de l'accord entre la France, pour le bénéfice des collectivités du Pacifique, et la Commission, la BCE étant associée à la négociation ;
- avis de la BCE sur le projet d'accord monétaire ;
- décision du Conseil (à l'unanimité) approuvant l'accord monétaire ;
- publication au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE) et ratification en France.

S'agissant de l'acceptabilité, par l'Union européenne, de l'introduction de l'euro dans les collectivités du Pacifique, il n'y a pas de critères prédéfinis, l'article 219 du TFUE ne fixant que les modalités pratiques. Mais il est clair que la Commission et la BCE seraient particulièrement attentives aux possibilités et conditions de mise en œuvre effective, dans les trois collectivités concernées, du corpus de règles nécessaire au fonctionnement de l'Union économique et monétaire incluant, bien entendu,

la législation européenne en matières bancaire et financière.

Enfin, le statut et la gouvernance de l'IEOM devraient être adaptés, comme l'ont été ceux de l'IEDOM en vue de l'introduction de l'euro, afin que l'IEOM agisse « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ».

*45- Visite d'une délégation de la Commission européenne en Polynésie en août 2005 ; Échanges entre la Commission européenne et le Conseil économique et social de Nouvelle-Calédonie (octobre 2009).*

**C** artes géographiques et nomenclatures  
des billets émis de 1946 à 2013





## Nouvelle-Calédonie

Valeur faciale  
Unité monétaireInstitut émetteur  
Année d'émissionArtiste dessinateur  
Précision5  
Franc français  
Franc CFPBIC<sup>46</sup>  
1926  
1946

Charles Walhain

500  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1928  
1946

Gustave Fraipont

20  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1929  
1946

Clément Serveau

100  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1937  
1946

Sébastien Laurent

100  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1939  
1946Sébastien Laurent  
Surcharges rouges « 100, cent francs et Nouméa » sur « 20 piastres »

46- BIC : Banque de l'Indo-Chine devenue Banque de l'Indochine dans les années 1920.

# Nouvelle-Calédonie

*Valeur faciale*  
Unité monétaire

*Institut émetteur*  
Année d'émission

*Artiste dessinateur*  
Précision



**1 000**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1939  
1946

**Henri Bellery-Desfontaines**  
Surcharges rouge  
« 1 000, mille francs, Nouméa »  
sur « 100 piastres »  
(images Jean-Pierre Bressler)



**1 000**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1940  
1946

**Lucien Jonas**



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1942  
1946

Impression australienne



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1943  
1946

Impression australienne,  
« émission 1943 »



**1 000**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1943  
1946

Surcharge sur « 100 piastres »,  
impression américaine

## Nouvelle-Calédonie

Valeur faciale  
Unité monétaireInstitut émetteur  
Année d'émissionArtiste dessinateur  
Précision5  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Impression australienne

20  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Impression australienne

100  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Impression australienne, « émission 1944 »

1 000  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Surcharge sur «100 piastres», impression américaine, « émission 1944 »

20  
Franc CFPBIC  
1951

Pierre Munier

# Nouvelle-Calédonie



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969

**Raymond Vaudiau**



**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1971

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1972

**Raymond Vaudiau**  
Sans impression taille-douce



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1991

**Raymond Vaudiau**  
Suppression de la territorialité

## Nouvelle-Calédonie



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité, ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué, pénalités modifiées



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur,  
remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969

**Raymond Vaudiau**



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1971

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1986

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de l'impression typographique par l'offset

# Nouvelle-Calédonie



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce  
au verso par l'offset



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971

**Raymond Vaudiau**



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées

## Nouvelle-Calédonie



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986

**Pierrette Lambert**



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 1997

**Pierrette Lambert**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire : directeur, pénalités modifiées



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 2001

**Pierrette Lambert**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



Océan Pacifique



# Polynésie française

- Chef-lieu
- ✈ Aéroport international
- Île haute
- Île basse

© IOM 2008 - Réalisation Légendes Cartographe



## Polynésie française

Valeur faciale  
Unité monétaireInstitut émetteur  
Année d'émissionArtiste dessinateur  
Précision

**500**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**<sup>47</sup>  
1923  
1946

**Gustave Fraipont**



**5**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1927  
1946

**Charles Walhain**



**20**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1928  
1946

**Clément Serveau**



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1928  
1946

**Clément Serveau**  
Avec surcharge « 100 francs » sur « vingt francs »



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1937  
1946

**Sébastien Laurent**

47- BIC : Banque de l'Indo-Chine devenue Banque de l'Indochine dans les années 1920.

# Polynésie française

*Valeur faciale*  
Unité monétaire

*Institut émetteur*  
Année d'émission

*Artiste dessinateur*  
Précision



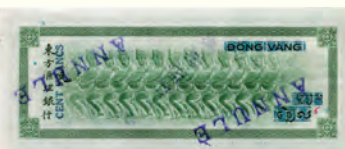
**1 000**

**BIC**

**Lucien Jonas**

Franc français  
Franc CFP

1940  
1946



**100**

**BIC**

*Surcharge sur « 50 piastres »,  
impression américaine*

Franc français  
Franc CFP

1943  
1946



**1 000**

**BIC**

*Surcharge sur « 100 piastres »,  
impression américaine*

Franc français  
Franc CFP

1943  
1946



**5**

**BIC**

*Impression australienne*

Franc français  
Franc CFP

1944  
1946



**20**

**BIC**

*Impression australienne*

Franc français  
Franc CFP

1944  
1946

## Polynésie française

**Valeur faciale**  
Unité monétaire**Institut émetteur**  
Année d'émission**Artiste dessinateur**  
Précision**20**  
Franc CFP**BIC**  
1951**Pierre Munier****1 000**  
Franc CFP**BIC**  
1954Surcharge sur « 100 piastres », impression américaine,  
« émission 1954 »**100**  
Franc CFP**IEOM**  
1969**Raymond Vaudiau****100**  
Franc CFP**IEOM**  
1969  
modifié 1971**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »**100**  
Franc CFP**IEOM**  
1969  
modifié 1972**Raymond Vaudiau**  
Sans impression taille-douce

# Polynésie française

**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1985

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement  
de l'impression typographique  
par l'offset



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1991

**Raymond Vaudiau**  
Suppression de la territorialité



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire :  
directeur, remplacement  
de la taille-douce  
au verso par l'offset

## Polynésie française

**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969

**Raymond Vaudiau**



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1971

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1986

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de l'impression typographique par l'offset



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité, suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire : directeur délégué, pénalités modifiées



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur

# Polynésie française

**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce  
au verso par l'offset



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971

**Raymond Vaudiau**



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1986

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de l'impression  
typographique par l'offset



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur

## Polynésie française



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986

**Pierrette Lambert**



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 1997

**Pierrette Lambert**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire : directeur, pénalités modifiées



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 2001

**Pierrette Lambert**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset

# Wallis-et-Futuna



- Agglomération principale
- Chef-lieu
- Commune
- Hameau
- ✈ Aéroport international
- ✈ Aérodrome
- ⦿ Port
- Route principale
- ▲ Sommet

IEOM 2008 - Réalisation Légendes Cartographie



## Wallis-et-Futuna



Valeur faciale  
Unité monétaire

Institut émetteur  
Année d'émission

Artiste dessinateur  
Précision

**5**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**<sup>48</sup>  
1926  
1946

**Charles Walhain**



**500**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1928  
1946

**Gustave Fraipont**



**20**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1929  
1946

**Clément Serveau**



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1937  
1946

**Sébastien Laurent**



**100**  
Franc français  
Franc CFP

**BIC**  
1939  
1946

**Sébastien Laurent**  
Surcharges rouges « 100, cent francs et Nouméa » sur « 20 piastres »

48- BIC : Banque de l'Indo-Chine devenue Banque de l'Indochine dans les années 1920.

# Wallis-et-Futuna

Valeur faciale  
Unité monétaire

Institut émetteur  
Année d'émission

Artiste dessinateur  
Précision



1 000  
Franc français  
Franc CFP

BIC  
1939  
1946

Henri Bellery-Desfontaines  
Surcharges rouge  
« 1 000, mille francs, Nouméa »  
sur « 100 piastres »  
(images Jean-Pierre Bressler)



1 000  
Franc français  
Franc CFP

BIC  
1940  
1946

Lucien Jonas



100  
Franc français  
Franc CFP

BIC  
1942  
1946

Impression australienne



100  
Franc français  
Franc CFP

BIC  
1943  
1946

Impression australienne,  
« émission 1943 »



1 000  
Franc français  
Franc CFP

BIC  
1943  
1946

Surcharge sur « 100 piastres »,  
impression américaine

## Wallis-et-Futuna

Valeur faciale  
Unité monétaireInstitut émetteur  
Année d'émissionArtiste dessinateur  
Précision5  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Impression australienne

20  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946

Impression australienne

100  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946Impression australienne,  
« émission 1944 »1 000  
Franc français  
Franc CFPBIC  
1944  
1946Surcharge sur « 100 piastres », impression américaine,  
« émission 1944 »20  
Franc CFPBIC  
1951

Pierre Munier

# Wallis-et-Futuna

*Valeur faciale*  
Unité monétaire

*Institut émetteur*  
Année d'émission

*Artiste dessinateur*  
Précision



**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969

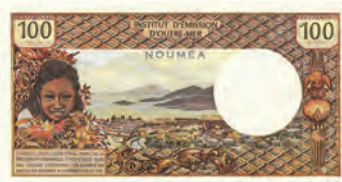
**Raymond Vaudiau**



**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1971

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**100**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1972

**Raymond Vaudiau**  
Sans impression taille-douce



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1991

**Raymond Vaudiau**  
Suppression de la territorialité

## Wallis-et-Futuna

**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité, ajout 3<sup>e</sup> signataire : directeur délégué,  
pénalités modifiées



**500**  
Franc CFP

**IEOM**  
1970  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur,  
remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969

**Raymond Vaudiau**



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1971

**Raymond Vaudiau**  
Avec « République française »



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1986

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de l'impression typographique par l'offset

# Wallis-et-Futuna

**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur



**1 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1969  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce  
au verso par l'offset



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971

**Raymond Vaudiau**



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1994

**Raymond Vaudiau**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
suppression de la territorialité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire :  
directeur délégué,  
pénalités modifiées

## Wallis-et-Futuna



**Valeur faciale**  
Unité monétaire

**Institut émetteur**  
Année d'émission

**Artiste dessinateur**  
Précision

**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 1998

**Raymond Vaudiau**  
3<sup>e</sup> signataire : directeur



**5 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1971  
modifié 2001

**Raymond Vaudiau**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986

**Pierrette Lambert**



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 1997

**Pierrette Lambert**  
Ajout d'un fil de sécurité,  
ajout 3<sup>e</sup> signataire : directeur, pénalités modifiées



**10 000**  
Franc CFP

**IEOM**  
1986  
modifié 2001

**Pierrette Lambert**  
Remplacement de la taille-douce au verso par l'offset

---

Cet ouvrage a été édité en 2014  
à l'occasion de l'émission  
de la nouvelle gamme de billets IEOM.

#### **CONTRIBUTEURS**

##### **Réalisation : IEOM**

##### **Comité de rédaction :**

Nicolas de Sèze, Bernard Ratafika,  
Jean-Claude Camus, Marie-Anne Lechevalier

##### **Assistance de rédaction :**

Bernard Chabrilat

##### **Assistance technique :**

Banque de France, direction de la Communication, service  
du Patrimoine historique et des Archives

##### **Conception, réalisation graphique :**

viceversa-clermont.fr

##### **Impression :**

Imprimerie Chirat (Saint-Just-la-Pendue)



##### **Images :**

Billets : IEOM,  
Banque de France (sauf mention contraire) ;  
Pièces de monnaie : Monnaie de Paris ;  
Cartes : Légendes Cartographie (Chatou)  
Assistance technique : Didier Tournayre

ISBN : 978-2-84577-069-0

Copyright : © IEOM 2014

---





000000



ISBN : 978-2-84577-069-0

INSTITUT D'ÉMISSION D'OUTRE-MER

